

COOPÉRATION MILITAIRE

SAÏD CHANEGRIHA ENTAME UNE VISITE OFFICIELLE EN MAURITANIE

Page 3

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

LA PROTECTION CIVILE
TIRE LA SONNETTE
D'ALARME

Page 5

ISSN : 1112-7449

MIDI

L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5122 | Mercredi 16 octobre 2024 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

PALUDISME ET DIPHTÉRIE
AU SUD

ABDELHAK SAIHI
RASSURE

Page 5

SUR DÉCISION DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

LA PRÉSIDENTE DE L'INDE FAIT « DOCTEUR HONORIS CAUSA »

Page 3



■ EXPLORATION ET EXPLOITATION
DES HYDROCARBURES

**SONATRACH ET OXY
SIGNENT UN PROTOCOLE
D'ACCORD**

Page 4

■ AIDE ET SOUTIEN AUX FAMILLES
NÉCESSITEUSES

L'ÉTAT VEILLE AU GRAIN

Page 5

■ GRIPPE SAISONNIÈRE

**ACQUISITION DE 2 MILLIONS
DE DOSES DE VACCIN**

Page 5

**CORRUPTION HÉMORRAGIQUE, CHÔMAGE ENDÉMIQUE
ET CRISE SOCIALE**



LE MAKHZEN DÉSEMPARÉ

Page 3

FORUM ÉCONOMIQUE ALGÉRO-INDIEN

Accord sur l'établissement de relations d'affaires et de partenariats fructueux

Les travaux du Forum économique algéro-indien, tenus sous la présidence de la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, ont été clôturés lundi à Alger, par un accord sur l'établissement de relations d'affaires et de partenariats fructueux et mutuellement bénéfiques, lit-on dans le Communiqué final de ce Forum.

PAR RIAD EL HADI

Le Conseil du renouveau économique algérien (Crea), et l'Union des chambres de commerce et d'industrie de l'Inde ont signé un mémorandum d'entente pour la coopération, selon le communiqué final ayant sanctionné les travaux du Forum, qui précède la tenue de la prochaine session de la Commission mixte de coopération bilatérale, et qui s'est déroulé en présence du ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni.

Le Forum a été ponctué par des interventions sur le climat d'investissement dans les deux pays et les moyens d'exploiter l'ensemble des opportunités qu'offrent les marchés des deux pays.

Ce forum intervient à l'occasion de la visite d'Etat qu'effectue la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, en Algérie, lors de laquelle elle a rencontré le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, «dans le cadre de la concrétisation de la volonté des deux pays en vue de donner un nouveau départ aux relations économiques et commerciales, à travers l'adoption d'une stratégie commune visant à réunir les conditions idoines pour permettre aux opérateurs économiques algériens et indiens de tirer profit des opportunités de partenariat et des échanges commerciaux dans les domaines intéressant les deux pays» ajoute le communiqué.

A cette occasion, Mme Murmu et M. Zitouni ont souligné «l'importance des relations économiques stratégiques entre les deux pays et la nécessité de travailler ensemble à leur renforcement à travers l'augmentation et la diversification des échanges commerciaux, ainsi que l'exploitation des opportunités d'investissement et de partenariat disponibles, notamment en encourageant les opérateurs économiques des deux pays à développer et à réaliser des projets rentables pour les deux parties».

Ont pris part à ce Forum plus de 300 opérateurs algériens et indiens représentant plusieurs secteurs dont l'énergie et les mines, la pétrochimie et les engrais, les infrastructures, les industries alimentaires, manufacturières et mécaniques, l'électricité et les chemins de fer, outre l'industrie pharmaceutique, le textile et l'agriculture, le dessalement d'eau et les technologies de l'information et de la communication (TIC). Cette rencontre a également été l'occasion d'organiser des rencontres bilatérales (B2B) entre les opérateurs économiques algériens et leurs homologues indiens qui, à leur tour, «ont exprimé leur volonté de développer la coopération bilatérale dans les différents



secteurs, fondée sur la confiance mutuelle et d'intensifier les programmes d'échange de visites et les contacts entre les hommes d'affaires, tout en s'engageant à garantir la participation continue aux manifestations économiques organisées en Algérie et en Inde et à établir des relations d'affaires et des partenariats fructueux et mutuellement bénéfiques aux deux parties», conclut le communiqué.

L'Algérie et l'Inde aspirent à renforcer leur coopération économique

L'Algérie et l'Inde sont déterminés à donner davantage de dynamisme à leurs relations économiques et commerciales dans les prochaines années, a affirmé ce lundi, à Alger, le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, relevant l'importance des accords de coopération devant être conclus entre les deux parties dans le cadre du lancement de partenariats stratégiques dans plusieurs domaines. A l'ouverture des travaux du Forum économique algéro-indien, en présence de la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, le ministre a déclaré que l'Algérie «souhaite que les rencontres et les interactions entre les opérateurs et les hommes d'affaires des deux pays aboutissent à des résultats fructueux, qui auront un impact positif sur la coopéra-

tion économique à même de donner davantage de dynamisme aux relations de coopération économiques et commerciales entre les deux pays».

Présidé par Mme Murmu, le forum économique traduit «la grande ambition» que partage la présidente de l'Inde avec le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, visant à «jeter les bases d'un véritable partenariat économique et stratégique entre les deux pays», a affirmé le ministre, se félicitant de l'adhésion de l'Union africaine (UA) au G20 sous la présidence de l'Inde. S'agissant des relations commerciales entre les deux pays, M. Zitouni a indiqué qu'elles ont connu «une hausse notable juste après la fin de la crise sanitaire mondiale, avec un volume d'échanges dépassant 1,9 milliard de dollars». L'Inde est le neuvième partenaire de l'Algérie. Le volume des échanges commerciaux entre les deux pays a atteint près de 1,4 milliards de dollars au cours des sept premiers mois de cette année, a fait savoir le ministre.

Au cours de la même période, les exportations de l'Algérie vers l'Inde s'élèvent à 780 millions de dollars, les importations en provenance de ce pays ayant atteint 610 millions de dollars, a indiqué le ministre qui a relevé que ces chiffres «restent en deçà des potentialités dont recèlent les deux pays». Toutefois, poursuit le ministre, à la lumière des «importantes dis-

cussions» qui ont eu lieu entre la présidente de l'Inde et le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, les deux pays ont affiché leur volonté commune d'augmenter le volume des échanges commerciaux en s'appuyant sur les accords de coopération devant être conclus entre les deux parties dans plusieurs secteurs économiques prometteurs, pouvant servir de base à des partenariats stratégiques.

Ces partenariats permettront aux deux pays «de devenir un modèle à suivre en matière de partenariat et de commerce bilatéral, sur une base équitable et équilibrée au service de l'intérêt commun pour promouvoir les liens de coopération sur l'axe Asie-Afrique».

Rappelant les différentes réformes initiées par l'Algérie et les acquis accomplis pour améliorer le climat des affaires et développer la communauté des hommes d'affaires sur la base de sa position en tant que véritable centre économique dans la région, le ministre a souligné que l'Algérie attend «la contribution des investisseurs indiens à l'établissement de partenariats de qualité, diversifiés, fructueux et prometteurs avec leurs homologues algériens dans le cadre du principe gagnant-gagnant». Le ministre du Commerce a également évoqué les indicateurs économiques positifs de l'Algérie, notamment une croissance de 4,2% et un PIB de plus de 260 milliards USD, en sus des réserves de change de plus de 70 milliards USD. Zitouni a mis en avant «la hausse des exportations hors hydrocarbures ces derniers temps, rappelant que l'Algérie a été classée par le Fonds monétaire international (FMI) au troisième rang des économies africaines pour l'année 2024 après l'Afrique du Sud et l'Egypte». Il s'agit là d'indicateurs positifs «devant être renforcés par la poursuite de la concrétisation du programme ambitieux du Président de la République, visant à atteindre un PIB de plus de 400 milliards USD dans les prochaines années avec un taux de croissance de plus de 4%», a ajouté M. Zitouni.

R. E.

EVOLUTION DU CLIMAT DES AFFAIRES EN ALGÉRIE

Une voie au renforcement des partenariats économiques et commerciaux

PAR CHAHINE ASTOUATI

Le président du Conseil du renouveau économique algérien (Crea), Kamel Moula a affirmé, à Alger, que l'Algérie et l'Inde étaient en mesure d'accomplir davantage de progrès pour le renforcement du partenariat économique et commercial, notamment à la faveur de l'évolution du climat des affaires en Algérie, appelant à explorer les opportunités d'investissement disponibles dans les deux pays. Intervenant lors des travaux du Forum économique algéro-indien qui s'est déroulé en présence de la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, le président du Crea a souligné que «les deux pays qui ont renforcé leurs relations dans des secteurs stratégiques, sont en mesure d'accomplir davantage de progrès dans le domaine commercial, avec des échanges s'élevant à 1,9 milliard USD, en sus de leur partenariat dans des

secteurs vitaux, dont l'énergie, l'agriculture et les technologies». Il a relevé que cette première rencontre économique entre les deux pays a vu la participation de plus de 300 opérateurs économiques des deux parties, appelant les opérateurs indiens «à partager avec leurs homologues algériens le climat d'investissement en Algérie qui connaît une évolution notamment à travers la compilation des investissements des deux parties en vue de relever les défis économiques». Il a en outre souligné les réformes économiques que connaît l'Algérie, à l'initiative du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, notamment à travers l'adoption d'une nouvelle loi sur l'investissement et le renforcement de la numérisation en tant que «levier pour lutter contre la bureaucratie», relevant que ce climat a permis dernièrement d'enregistrer pas moins de 9.000 projets d'investissement auprès de l'Agence algéri-

enne de promotion de l'investissement (AAPI). Moula a précisé que ces réformes ont permis de lever toutes les restrictions qui entravaient le travail des entreprises et des investisseurs, mettant en avant les efforts de l'Algérie pour diversifier son économie. Le président du CREA a en outre souligné «le rétablissement de la confiance» pour promouvoir le développement économique en Algérie, exhortant à ce propos les opérateurs des deux pays à construire «une alliance industrielle à même de produire des biens destinés aux marchés des deux pays et d'exporter vers d'autres marchés», pour réaliser la croissance durable et inclusive. Moula a affirmé qu'il existe de nombreux secteurs pouvant constituer la base de la coopération et du partenariat entre les communautés d'affaires des deux pays, à l'instar de la pharmacie, du tourisme, des matières premières, de la pétrochimie, et autres.

C. A.

SUR DÉCISION DU PRÉSIDENT TEBBOUNE

La présidente de l'Inde fait « Docteur honoris causa »

Le président de la République Abdelmadjid Tebboune a décerné le titre de « docteur honoris causa » à la présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, qui effectue une visite d'État de quatre jours en Algérie.

PAR KAHINA HAMMOUDI

Cette distinction vient couronner ses efforts au service de l'enseignement supérieur et de la recherche, et en gage d'amitié entre les deux pays. La distinction lui a été remise par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari. Lors de sa conférence au pôle scientifique et technologique Abdelhafid Ahaddaden de Sidi Abdellah, la Présidente indienne a salué l'expérience de l'Algérie dans le domaine de la recherche scientifique.

Dans son intervention, Kamel Baddari a souligné que l'Algérie reçoit dans cet édifice scientifique « le symbole de symbole des efforts de Son Excellence le président de la République de l'Inde et des positions historiques et politiques communes entre l'Algérie et l'Inde ».

Le ministre a ajouté que « l'Algérie triomphante, sous la direction du président de la République, œuvre à faire progresser l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et l'innovation ».

La présidente de l'Inde visite la station de dessalement Fouka 2

La présidente de la République de l'Inde, Droupadi Murmu, s'est rendue, hier à la station de dessalement d'eau de mer Fouka 2, dans la wilaya de Tipaza. Sur les lieux, elle a été accueillie par le ministre des Ressources en eau, dans le cadre de sa



visite de travail en Algérie, Taha Derbal. Plus tôt dans la journée, l'hôte de l'Algérie a visité le pôle scientifique et technologique Abdelhafid Ihaddaden à Sidi Abdallah, accompagnée du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique ainsi que d'une délégation de haut niveau. Kamel Baddari lui a remis, au nom du président de la République Abdelmadjid Tebboune, le titre de « docteur honoris causa ».

Visite du pôle scientifique et technologique de Sidi Abdellah

La présidente de la République de l'Inde, Mme Droupadi Murmu, a visité également hier, le pôle scientifique et technologique «Chahid Abdelhafid-Ihaddaden» à Sidi Abdellah (Alger), et ce dans le cadre de la visite d'Etat qu'elle effectue en Algérie.

A cette occasion, le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, Kamel Baddari, a remis à la présidente de la République de l'Inde le titre de Docteur Honoris causa que lui a décerné le Président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, pour ses efforts au service de la science et du savoir, et ce en présence de conseillers

du Président, de membres du Gouvernement et de la famille universitaire.

Lors d'une conférence qu'elle a animée au niveau de cet édifice scientifique et technologique, la présidente de l'Inde a salué l'accueil chaleureux qui lui a été réservé durant sa visite en Algérie, estimant que l'obtention de ce titre était un honneur pour elle et pour son pays.

Elle a souligné l'importance des sciences dans le développement des sociétés et des nations, notamment à l'heure actuelle, saluant, par là même, l'expérience de l'Algérie et les pas qu'elle a franchis dans le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique, ainsi que la dynamique de développement qu'elle connaît dans ce domaine.

Dans ce contexte, Mme Murmu a rappelé les relations historiques liant l'Algérie et l'Inde, affirmant que les deux pays accordaient «un grand intérêt» au domaine de la science et de la technologie.

De son côté, M. Baddari a souligné que le pôle scientifique et technologique de Sidi Abdellah, «symbolise l'amitié algéro-indienne», se félicitant de la qualité des relations historiques entre les deux pays.

Et d'ajouter que l'Algérie «a défini les contours du partenariat avec l'Inde dans le domaine universitaire et de la recherche scientifique en vue d'atteindre les objectifs de la nanotechnologie», précisant que «l'Algérie nouvelle et triomphante accorde un grand intérêt aux jeunes étudiants, qui sont parmi les priorités du président de la République».

La présidente de la République de l'Inde s'est rendue, par la suite, à la station de dessalement d'eau de mer de Fouka (W. Tipasa), où elle a été accueillie par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, et le ministre de l'Hydraulique, Taha Derbal.

L'hôte de l'Algérie a écouté un exposé sur l'activité des stations de dessalement d'eau de mer en Algérie.

K. H.

EXPLORATION ET EXPLOITATION DES HYDROCARBURES

Sonatrach et Oxy signent un protocole d'Accord

Le groupe pétrolier et gazier Sonatrach et la société américaine, Occidental Petroleum Corporation basé aux Etats-Unis (Oxy), ont signé, hier à Oran, un Protocole d'Accord, portant sur l'élargissement de la coopération bilatérale, dans le domaine de l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures.

« Ce Protocole d'Accord a pour objet de définir le cadre de coopération entre les parties prenantes en vue de conclure un Contrat d'Hydrocarbures sur la zone d'intérêt Berkine Centre, sous l'égide de la Loi n° 19-13 régissant les activités hydrocarbures » a rapporté un communiqué de Sonatrach. Il est rappelé, par le même canal de communication, que Sonatrach exploite, conjointement avec Oxy et deux autres partenaires, le périmètre contractuel de Berkine, dans le cadre d'un Contrat d'Hydrocarbure signé le 19 juillet 2022.

COOPÉRATION MILITAIRE

Saïd Chanegriha entame une visite officielle en Mauritanie

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a entamé hier une visite officielle en République islamique de Mauritanie. « Sur invitation de Monsieur le Générale de Corps d'Armée El Mokhtar Bolle Chaabane, Chef d'Etat-major, Général des Armées de la Mauritanie, Monsieur le Général d'Armée Saïd Chanegriha ; Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire, entame une visite officielle en République islamique de Mauritanie, à partir d'aujourd'hui 15 octobre 2024», a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN).

Selon la même source, « lors de cette visite, qui s'inscrit dans le cadre du renforcement de la coopération entre l'Armée nationale populaire et les Forces armées mauritaniennes, les deux parties examineront les questions d'intérêt commun ».

R.N.

MOURAD BELDJEHEM :

« La loi sur l'investissement a boosté l'attractivité de l'Algérie en matière d'hydrocarbures »

PAR LAKHDARI BRAHIM

Dans le cadre de la promotion minière et d'hydrocarbures, l'Algérie a officiellement lancé, hier lundi, un appel à concurrence, en marge du Forum NAPEC 2024, qui s'est achevé hier à Oran. «Il s'agit de contrats en hydrocarbures à conclure sous l'égide de la loi 19/13 promulguée dans le cadre de la promotion de l'investissement et dont le premier objectif est d'attirer les investisseurs dans le domaine de l'exploration d'hydrocarbures», a déclaré mardi le président de l'Agence nationale de valorisation en hydrocarbures (Alnaft), Mourad Beldjehem. Ladite loi, explique l'intervenant à l'émission « L'invité du jour », de la chaîne 3, de la Radio algérienne, prévoit des négociations directes ou des « Bid rounds », sous les auspices de Sonatrach qui travaille en étroite collaboration avec les compagnies pétrolières intéressées par cet appel d'of-

fre. Et de préciser qu'« il y a douze contrats en négociation dont sept viennent des compagnies internationales en énergie, arrivant pour la première fois en Algérie », citant, entre autres, Texon Oil Suède, Exxon&Chevron (USA) et Nidad d'Arabie saoudite.

Une attractivité modèle

Cet engouement traduit par 12 négociations de contrats est, selon M. Beldjehem, « un signe fort de l'attractivité de notre contractuel et notre régime fiscal, classé, actuellement, un des meilleurs en Afrique en termes d'attractivité », sachant qu'il y a une grande concurrence en « Bid round ». Ces contrats, dit le directeur d'Alnaft, «couvrent essentiellement, le partage de production, de concession ou des contrats de service à risques». La stratégie d'Alnaft travaille, selon lui, « sur le lancement de contrats à concurrence de Bid round, suivant une feuille de route d'un

appel chaque an ». « Nous avons un portefeuille qui comprend 17 opportunités finalisées et prêtes au lancement », annonce-t-il, indiquant que « le lancement se fait à la demande des compagnies pétrolières après plusieurs réunions de consultation, exigeant de la visibilité pour une concurrence loyale ».

Augmenter la production

La meilleure manière d'augmenter nos capacités est de faire des découvertes de gisements nouveaux et les explorer, indique l'invité de la radio.

« Nous avons six opportunités ouvertes à concurrence, pour le renouvellement des réserves, en On-Shore, pouvant ramener, à moyen terme, jusqu'à 20 milliards de mètres cubes/an », révèle-t-il.

Ainsi, enjoint-il, et pour les champs matures, la stratégie d'Alnaft recourt à des compagnies spécialisées qui maîtrisent le travail d'aller au fond des réserves et faire

le maximum de récupération. Fort heureusement, estime M. Beldjehem, « cette loi (la loi 19/13-ndlr) nous aide à travailler avec plusieurs compagnies spécialisées dans l'augmentation du facteur de récupération ».

L'exploration en Off-shore sur la bonne voie

Selon le président d'Alnaft, « l'Agence a mis un budget de 12 millions de dollars pour faire de la prospection et de nouvelles études en Off-shore. Les premiers résultats sont prometteurs », estime-t-il, et montrent des indices positifs qui nous encouragent à proposer des opportunités en Off-shore. Et d'annoncer que « d'ici à 2026 nous lancerons des appels d'offres ». Par ailleurs, il souligne que « ces compagnies opératrices nous aident au transfert technologique au niveau des gisements ».

L. B.

APPROVISIONNEMENT EN VIANDES BLANCHE ET ROUGE EN PRÉVISION DU RAMADAN 2025 : Les pouvoirs publics se préparent déjà

Nul ne peut prévoir quel degré atteindra l'ego des commerçants, et ce, malgré certaines déclarations et décisions peu apaisantes jusque-là.

PAR IDIR AMMOUR

En effet, le coup est dur à encaisser pour toutes ces familles qui vivent encore une fois au-dessus de leurs moyens surtout pendant le mois sacré dont le prochain est tout proche! Il avance à grands pas. En effet, c'est dans cet objectif qu'une réunion de coordination a été organisée, avant-hier lundi à Alger, entre le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, et le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, pour mettre en place une stratégie, afin de garantir un approvisionnement régulier en viande rouge et blanche, notamment pour le Ramadan, et ce, conformément aux directives du président de la République, visant à protéger le pouvoir d'achat des citoyens. En effet, cette rencontre était consacrée à l'organisation de l'importation des viandes rouges et blanches afin d'approvisionner régulièrement le marché et de préparer le mois de Ramadan à 2025. Au cours de cette première réunion de ce type, qui s'est tenue en présence d'un groupe d'opérateurs importateurs privés et publics, le système d'importation des viandes rouge et blanche a été évalué



depuis son entrée en vigueur début octobre 2023. La nouvelle approche, adoptée par les pouvoirs publics en matière d'importation et d'approvisionnement du marché en différents types de viandes (bovine, ovine et volaille) en quantités suffisantes et raisonnables, a également été présentée.

À cet égard, les ministres ont affirmé que ce système a été maintenu pour l'année 2025 avec les mêmes avantages (droits de douane réduits, suppression de la TVA, etc.), de sorte que l'importation des viandes rouges de différents types (viandes emballées sous vide, bovins destinés à l'abattage et à l'engraissement), ainsi que

des viandes blanches congelées, se poursuivra. Outre l'approvisionnement du marché et la stabilisation des prix de ces produits, cette approche vise à revoir la manière dont les opérateurs utilisent les licences d'importation, en fixant des délais d'exécution préalablement définis en fonction des objectifs fixés par les pouvoirs publics et adaptés aux besoins du marché. Dans le même contexte, le ministre du Commerce avait ordonné, au cours de ce mois, l'ouverture d'ateliers de travail spécialisés, et ce, en collaboration avec l'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA), afin de concrétiser les décisions et les orientations du président de la République, visant à renforcer la sécurité alimentaire et à réguler le marché, en particulier pendant les périodes sensibles, comme le mois de Ramadhan. De leur côté, jusqu'à preuve du contraire, les citoyens croient à la réalité du terrain, où s'affrontent, les spéculateurs véreux, sans foi ni loi, et ceux qu'ils s'apprêtent à saigner les consommateurs sans défense. Ils se demandent si les mesures annoncées encore cette fois-ci par le gouvernement connaîtront-elles sur le terrain l'application nécessaire et efficace pour freiner l'appétit féroce des commerçants spéculateurs ?

I. A.

POUR UN MONDE PLUS PACIFIQUE ET DURABLE Profiter des avantages de la science et de la technologie

PAR RAYAN NASSIM

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a affirmé, lundi à Genève, que le choix du thème «*Profiter des avantages de la science et de la technologie pour un avenir plus pacifique et durable*» revêt une importance capitale en cette conjoncture internationale marquée par des mutations effrénées dans les domaines des sciences et de la technologie et des défis qui en découlent.

S'exprimant lors de la 149e Assemblée générale de l'Union interparlementaire (UIP), M. Boughali s'est interrogé comment la science, la technologie et l'innovation peuvent contribuer à la construction d'un monde plus pacifique et durable face aux défis qu'impose le progrès technologique sur les plans moral et économique. L'acte ignoble commis par l'entité sioniste il y a quelques jours en ciblant à distance des appareils de communication au Liban, en est une preuve édifiante, a-t-il dit, ajoutant qu'il s'agit d'un crime sans précédent, un terrorisme d'Etat et une violation de toutes les valeurs morales et humanitaires, d'où la nécessité d'examiner les moyens permettant de mettre ce progrès technologique et cette connaissance au service de la paix et de l'humanité, et non l'inverse.

M. Boughali a souligné que le devoir nous impose en tant que parlementaires, d'avoir une vision claire des impératifs de l'utilisation sécurisée de ces technologies innovantes et avancées, en particulier celles liées à l'intelligence artificielle, sans négliger les effets négatifs et les risques que ces technologies et applications peuvent entraîner.

L'Algérie, sous la conduite du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a réalisé très tôt l'importance du progrès scientifique et technologique

en tant qu'outil indispensable pour atteindre le développement durable et renforcer les capacités économiques, c'est pourquoi elle a accordé toute l'attention nécessaire à l'élaboration d'une stratégie nationale pour une maîtrise et une utilisation sécurisée de l'intelligence artificielle dans divers domaines, y compris l'éducation, la santé, l'industrie, l'agriculture et les services, a-t-il souligné.

De même qu'elle a mis en place un cadre stratégique pour promouvoir la recherche scientifique et le développement technologique en matière d'intelligence artificielle, ajoute le président de l'APN.

M. Boughali a évoqué, par ailleurs, la situation en Palestine et au Liban, marquée par une escalade dangereuse des agressions de l'entité sioniste qui persiste dans ses crimes en toute impunité. Il a appelé à l'unification des efforts pour arrêter l'effusion de sang, instaurer la justice, et mettre fin à la tragédie du peuple palestinien, en imposant un cessez-le-feu immédiat en Palestine et au Liban, en acheminant les aides humanitaires et en trouvant une solution globale et juste à la question palestinienne, et en reconnaissant la Palestine en tant qu'Etat membre à part entière des Nations unies.

Il a exprimé son regret face au non aboutissement des démarches lors des deux précédentes sessions de l'Assemblée générale visant à inscrire une clause d'urgence pour l'arrêt de la guerre hostile dans la bande de Ghaza, souhaitant que les représentants des peuples adoptent, lors de cette session, une position honorable en faveur de la justice et des valeurs éthiques et humanitaires.

Il a tenu à rappeler la position de l'Algérie et son engagement permanent pour le règlement pacifique des conflits en Afrique et l'appui des efforts onusiens en faveur de la décolonisation.

R. N.

ENTRE SONATRACH ET LA SOCIÉTÉ NORVÉGIENNE ICA FINANCE AS Signature d'un mémorandum d'entente

Le groupe Sonatrach et la société norvégienne ICA Finance AS ont signé, hier à Oran, un mémorandum d'entente, en vue d'explorer les opportunités de coopération dans les domaines d'intérêt mutuel soutenant les initiatives de réduction des émissions de gaz à effet de serre, indique un communiqué de Sonatrach. La cérémonie de signature s'est déroulée au Centre des conventions d'Oran (CCO) Mohamed-Benahmed, en marge de la 12ème édition du Napec, en présence du PDG du Groupe Sonatrach, M. Rachid Hachichi, et l'Ambassadrice de Norvège, Mme Therese Loken Gheziel, a-t-on fait savoir de même source.

ICA-Finance AS est un Fonds d'investissement climatique, qui soutient les entreprises du secteur de l'énergie pour identifier, développer, financer et mettre en œuvre des projets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations du secteur pétrolier et gazier, a-t-on noté. Ce mémorandum s'inscrit en droite ligne avec la stratégie climat de Sonatrach, qui entend jouer un rôle majeur dans le processus de transition énergétique à moyen et long termes, et vise dans cette optique, à développer et à exporter de nouvelles solutions énergétiques en créant un Hub énergétique en Algérie, capable de fournir le soutien nécessaire à la transition énergétique, a-t-on souligné.

R. N.

LUTTE CONTRE LE TRAFIC DE DROGUE

Trois affaires criminelles bouclées à Alger

Dans trois affaires criminelles distinctes, traitées dans le courant de la semaine écoulée par les Brigades mobiles de police judiciaire (BMPJ) de Bir Mourad Rais, Sid M'Hammed et El Harrach, 10 dealers présumés ont été mis hors d'état de nuire, qui activaient dans le cadre de bandes criminelles organisées. C'est ce qu'annonce ce mardi un communiqué de la DGS N, adjoint d'une vidéo. Les affaires actuelles sont le résultat de l'exploitation d'informations de sécurité reçues par les mêmes intérêts, selon lesquelles il existe dans la capitale des personnes soupçonnées de trafic de drogues et de substances psychotropes de diverses sortes. En conséquence, les officiers de la police judiciaire ont commencé à enquêter et à enquêter sur ces informations. , où l'identité des suspects a été déterminée. Sous la supervision du parquet, des perquisitions ont été menées, qui ont abouti à l'arrestation de ces 10 suspects, ainsi qu'à la découverte et la saisie d'un kilo et 258 grammes de drogue dure de type cocaïne, un kilo et 130 grammes de résine de cannabis, 63.800 capsules psychotropes, 579 millions de centimes, 3 voitures touristiques ainsi qu'une compteur de billets, et une balance électronique de précision. Après finalisation des procédures légales de rigueur, les suspects, les suspects ont été déférés devant la justice pour constitution de bandes de malfaiteurs, détention et trafic de drogue, ainsi que blanchiment d'argent.

R. N.

AIDE ET SOUTIEN AUX FAMILLES NÉCESSITEUSES

L'Etat veille au grain

Les pouvoirs publics ont pris la décision d'augmenter l'allocation forfaitaire de solidarité aux personnes démunies, malades et sans ressources. C'est une disposition qui ne concerne qu'une certaine frange de la société à l'instar des personnes aux besoins spécifiques, des invalides et des malades chroniques ne disposant pas de revenus.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

Le dernier décret exécutif du Journal officiel a mentionné cette mesure avec précisions des catégories de bénéficiaires dont 1,2 million de personnes sont concernées cette année. Il s'agit en premier de porter l'allocation forfaitaire à 12.000 DA aux personnes à besoins spécifiques de 18 ans et plus et disposant d'une carte inscrite au niveau de la DAS et dûment légal. Ce même montant est versé aux familles qui s'occupent d'une personne ou plusieurs personnes à besoin spécifique et ne disposant pas de revenus. Le décret précise que « cette allocation est versée pour chaque personne à charge ». Pour les malades chroniques dont l'âge est de 18 ans et plus, le ministère de la Solidarité nationale annonce qu'une allocation de 7000 DA leur est octroyée mensuellement avec la condition de ne pas disposer de ressources ou de salaires. Ces derniers doivent justifier de la nationalité algérienne et d'une résidence au pays afin d'éviter toute tentative des faux bénéfici-



aires d'obtenir ce droit. En plus, chaque catégorie mentionnée ci-dessus peuvent bénéficier d'une couverture sanitaire gratuite avec une inscription par la carte Chiffa qui leur est accordée. Auparavant, cette catégorie de personnes ne pouvait prétendre au régime de la sécurité sociale et des bénéfices de soins de santé au niveau des établissements publics de santé. Dans la même foulée, des femmes qui ne disposent pas de ressources et sont dans l'incapacité d'exercer un travail ayant atteint l'âge de 60 ans et plus sont concernées par une aide de solidarité de 7000 DA et d'une prise en charge gratuite en cas de justificatif de maladies chroniques. Il est à noter que la décision du président Tebboune a fait en sorte

d'augmenter cette prime alors qu'elle ne dépassait pas les 3000 DA pour les personnes à besoin spécifique et 1000 DA seulement accordée aux malades chroniques et de surcroît chômeurs. Dans l'axe de solidarité, l'Etat n'exclut pas certaines qui seront accordés aux femmes au foyer et qui mènent une activité professionnelle pour subvenir à leurs besoins. Le chef de l'Etat s'est engagé à aider cette frange de la société en leur accordant une prime pour les soutenir en cas de besoins. En outre, l'ANGEM qui gère l'octroi des micro-crédits pour les femmes ayant une activité spécifique ou artisanale a enregistré 227.547 personnes qui ont été bénéficiaires de crédits durant cette année.

F. A.

ABDELHAK SAIHI :

« Il ne subsiste que peu de cas de paludisme et de diphtérie au Sud »

PAR RAHIMA RAHMOUNI

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a assuré que les cas de paludisme et de diphtérie, enregistrés au niveau de certaines wilayas du sud, ont considérablement diminué. S'exprimant à l'occasion du lancement de la campagne de vaccination contre la

grippe saisonnière, le ministre a affirmé que le nombre de cas de paludisme dans le sud n'est plus que de 3 cas, après avoir atteint le niveau de 3.250 cas. Concernant le nombre de diphtérie, Abdelhak Saihi a indiqué qu'il ne reste plus que deux cas après avoir été autour de 600 cas, soulignant par la même occasion que tous ces cas ont été importés des pays limitrophes, notamment le Mali et le

Niger. Selon le ministre « les analyses effectuées au niveau des foyers de l'épidémie ont prouvé que les moustiques locales ne transmettent pas le paludisme ». D'autre part, le ministre de la Santé a révélé l'existence d'un projet de construction d'un hôpital à Tinzaouatine qui a atteint un taux d'avancement de 60%.

R. R.
«

ALLOCATION FORFAITAIRE DE SOLIDARITÉ

Les catégories bénéficiaires connues

Le Décret exécutif n° 24-325, fixant les catégories des bénéficiaires et les conditions de l'octroi de l'allocation forfaitaire de solidarité a été publié dans le dernier Journal officiel (n°68). Il est précisé qu'une allocation de 7000 DA sera versée, mensuellement, aux chefs de familles et une personne vivant seule, qui sont dans l'incapacité physique de travailler. La femme, en charge d'une famille âgée de moins de 60 ans, les personnes de plus de 60 ans non placées dans un hos-

pice, les personnes aux besoins spécifiques ou souffrant de maladies chroniques de plus de 18 ans et les familles ayant en son sein un ou plusieurs membres aux besoins spécifiques de plus de 18 ans, sont également éligibles à une allocation de solidarité d'un montant de 7000 dinars (pour chaque personne à charge). Les personnes, ayant des besoins spécifiques, âgées de 18 ans et plus, en possession de la carte d'handicap physique ou mental au taux de 100, ainsi

que les familles ayant à charge une ou plusieurs personnes ayant des besoins spécifiques au taux de 100%, âgées de moins de 18 ans et en possession de la carte de la personne ayant des besoins spécifiques, recevront une allocation évaluée à 12 000 dinars par mois (pour chaque personne à charge). Un dossier doit être fourni à l'autorité compétente pour prouver l'éligibilité du requérant à l'allocation forfaitaire de solidarité.

R. N.

GRIPPE SAISONNIÈRE

Acquisition de 2 millions de doses de vaccin

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a donné, hier, le coup d'envoi de la campagne de vaccination contre la grippe saisonnière. A l'occasion, la directrice de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles au ministère de la Santé, Mme Samia Hammadi, a révélé l'acquisition de 2 millions de doses de vaccin contre la grippe saisonnière, distribuées au niveau de 6000 officines à travers le territoire national. La même responsable a indiqué que 2.576 analyses ont été effectuées au cours de la saison 2023/2024, dont 26,2% se sont révélés positifs. Elle a également souligné que 192 personnes grippées ont été hospitalisées, déplorant le décès de 4 malades affectés par une grave forme de la grippe, dont 3 souffrant de maladies chroniques et qui ne s'étaient pas fait vaccinés.

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La Protection civile tire la sonnette d'alarme

Depuis le début de ce mois, les routes du pays continuent de connaître un lourd bilan en termes d'accidents. D'après les dernières données communiquées par la Protection civile, la situation est préoccupante. En effet, 66 décès (soit 4,4 décès/jour) ont été recensés depuis le 1er du mois, accompagnés de 2 869 blessés (soit 191 cas/jour) dans divers incidents de la circulation. Ces tragédies sont survenues malgré 2 346 interventions effectuées par les équipes de secours, toujours mobilisées pour réduire les dégâts humains et matériels causés par ces accidents. Dans un communiqué rendu public hier, la Protection civile a tenu à rappeler à tous les usagers de la route l'importance de la prudence et de la responsabilité. Le slogan de leur campagne de sensibilisation « La conduite n'est pas une course » met en lumière un point essentiel : les routes ne doivent en aucun cas être perçues comme des circuits de compétition, mais bien comme un moyen de se déplacer en toute sécurité. La Protection civile a toujours insisté sur « la responsabilité partagée de tous pour éviter d'aggraver la situation. » Les causes des accidents sont souvent liées à des comportements irresponsables : excès de vitesse, non-respect des feux de signalisation, fatigue au volant, ou encore l'utilisation du téléphone portable en conduisant. La vigilance et le respect du code de la route sont plus que jamais nécessaires pour limiter les risques. Face à cette réalité, il est indispensable que chaque conducteur prenne conscience de son rôle dans la préservation de la sécurité sur les routes. Comme le rappelle la Protection civile souvent, « Conduire n'est pas un acte isolé, mais une interaction continue avec les autres usagers de la route. »

R. N.

FINANCES

Faid préside une réunion d'évaluation du plan stratégique de la DGP

Le ministre des Finances, Laaziz Faid, a présidé lundi une réunion de coordination, consacrée à l'évaluation de l'état de mise en œuvre du plan stratégique de la Direction générale de la prospective (DGP), a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre s'inscrit dans le cadre du cycle de réunions visant à renforcer la synergie et l'interconnexion entre les structures du ministère des Finances, notamment les entités chargées de la prévision et de la prospective, à savoir, la Direction générale de la prévision et des politiques, la Direction générale de la prospective ainsi que l'Office national des statistiques, explique la même source.

L'objectif est d'encourager le travail collaboratif et de valoriser le rôle stratégique de la DGP dans l'élaboration des visions économiques à long terme, telles que la vision Algérie 2040 et au-delà, précise le ministère.

Lors de cette réunion, M. Faid a souligné «l'importance de placer le développement du capital humain au centre des initiatives du ministère, en rappelant que le succès des stratégies de développement économique durable repose avant tout sur les compétences et l'engagement des équipes».

Il a également mis l'accent sur «la nécessité de conjuguer les efforts et de fluidifier la circulation de l'information entre les différentes entités afin de favoriser une prise de décision éclairée et réactive». Le ministère a, dans ce sens, rappelé que les axes stratégiques



de la DGP sont structurés autour de plusieurs priorités essentielles, à savoir l'élaboration d'études et d'analyses prospectives portant sur les questions de développement économique, territorial, social et humain, ainsi qu'environnemental et technologique. La DGP se consacre également à l'analyse et à l'évaluation de la cohérence et de l'efficacité des politiques et des programmes de développement en vigueur.

Parallèlement, elle vise à s'approprier les outils et instruments d'analyse et de prospective pour affiner ses capacités d'anticipation.

Enfin, le renforcement des compétences et des capacités humaines constitue, selon la même source, une dimension clé, à travers un perfectionnement continu du personnel sur les aspects techniques et analytiques nécessaires à l'ac-

complissement de leurs missions.

A ce titre, le ministre a insisté sur «l'importance d'intégrer dans le plan stratégique de la DGP les aspects liés à la mobilisation des ressources et à la prise en charge de la sphère informelle, afin de renforcer la capacité d'adaptation de l'économie nationale face aux défis actuels».

«L'année 2025, considérée comme une année charnière pour notre pays, marquera le début d'un mandat axé sur la performance économique», souligne le communiqué.

A cet égard, le rôle du ministère des Finances sera «primordial» pour répondre aux attentes des plus hautes autorités et pour mener à bien les actions nécessaires à la réalisation des objectifs assignés, notamment par la priorisation de la dimension prospective

des prévisions économiques, a-t-on noté.

Au cours de cette rencontre, le responsable en charge de la DGP a présenté les principaux travaux entrepris, ainsi que le plan d'action pour 2025, en mettant l'accent sur la mise en œuvre des axes stratégiques et la réalisation des objectifs prédéfinis, indique le communiqué. Parmi les contributions importantes de la DGP, figure la réalisation de «la Vision Algérie 2030», et «la Vision Algérie 2035».

Cette réunion s'inscrit dans «une dynamique de concertation continue, visant à susciter le débat sur les meilleures stratégies pour atteindre les objectifs fixés, tout en renforçant l'adhésion active et effective des parties prenantes», a-t-on assuré.

R. E.

ACTION POUR LE CLIMAT

Signature d'un mémorandum d'accord entre l'Algérie et les USA

L'Algérie et les Etats-Unis d'Amérique (USA) ont signé un mémorandum d'accord de coopération dans le domaine de l'action contre le changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, notamment de méthane.

Le mémorandum a été signé par le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, et l'ambassadrice des Etats-Unis en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, en marge de l'ouverture de la 12ème édition de l'exposition et du salon Africa & Mediterranean Energy & Hydrogen Exhibition and Conference (NAPEC 2024).

La cérémonie de signature s'est déroulée en présence de la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables, Fazia Dahlab, du ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, Yacine Merabi, et des PDG de Sonatrach Rachid Hachichi, de Sonelgaz, Mourad Adjal ainsi que des

ambassadeurs de plusieurs pays.

Le ministre de l'Energie et des Mines a souligné que les échanges et les consultations ont été nombreux et ont abouti à la signature de ce mémorandum, qui est «extrêmement important pour notre pays, notamment dans le cadre de nos engagements internationaux en matière climatique, car il s'agit de soutenir les efforts visant à identifier les sources de pollution, les émissions des gaz à effet de serre, notamment de méthane».

En vertu de ce mémorandum d'accord, les deux parties œuvrent, selon M. Arkab, à renforcer et promouvoir la coopération dans le domaine de l'action sur le climat, réduire les effets du gaz méthane à travers le soutien des efforts visant à déterminer des sources d'émissions des gaz à effet de serre, notamment méthane, à travers une série d'activités de coopération, notamment la tenue d'ateliers de travail, congrès et échange de connaissances et expéri-

ences, l'organisation de programmes de formation, la mise en œuvre de projets pilotes sur les techniques avancées, en plus de déterminer des projets conjoints pour réduire le gaz méthane et, enfin, de mettre en place des stratégies pour lutter contre les émanations des gaz à effet de serre, surtout le méthane, dans le secteur des hydrocarbures.

Ce mémorandum vise également à échanger des informations et des expériences sur les principales pratiques et applications technologiques liées aux aspects techniques, réglementaires et juridiques pour mesurer, détecter et réduire les émissions des gaz à effet de serre, notamment le méthane, en vue d'atteindre l'objectif de réduction des émissions de méthane en Algérie et aux Etats-Unis d'Amérique, et œuvrer conjointement pour renforcer la coopération entre les institutions gouvernementales, les institutions universitaires, les centres scientifiques et de recherche, les

représentants du secteur public et les entreprises nationales des deux pays, selon le ministre.

Pour sa part, la ministre de l'Environnement et des Energies renouvelables Fazia Dahlab a indiqué que cette convention contribuera à lutter contre les émissions des gaz qui provoquent des émissions de chaleur et cela s'inscrit dans le cadre de la participation aux efforts mondiaux de réduction des émissions des gaz toxiques, rappelant la stratégie de l'Algérie relative à cet aspect.

Quant à l'ambassadrice des Etats-Unis d'Amérique en Algérie, Elizabeth Moore Aubin, elle a souligné l'engagement de son pays à coopérer avec l'Algérie et tous les partenaires mondiaux pour limiter ou réduire les émissions des gaz à effet de serre et réduire le réchauffement climatique.

R. E.

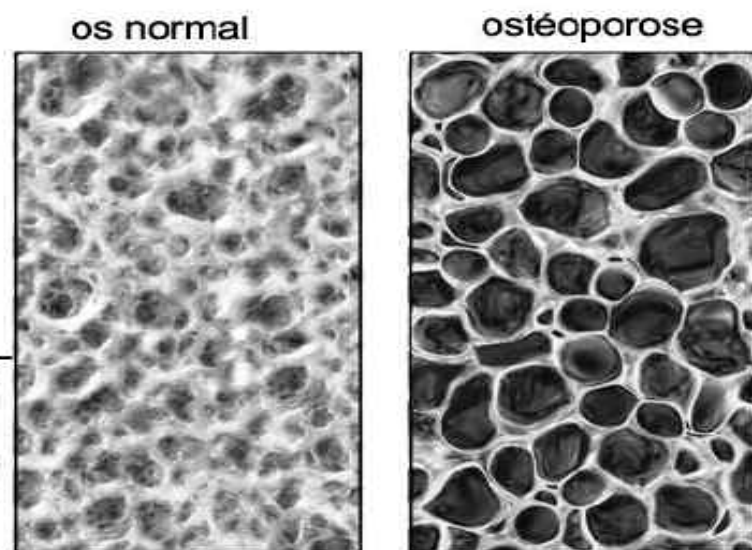
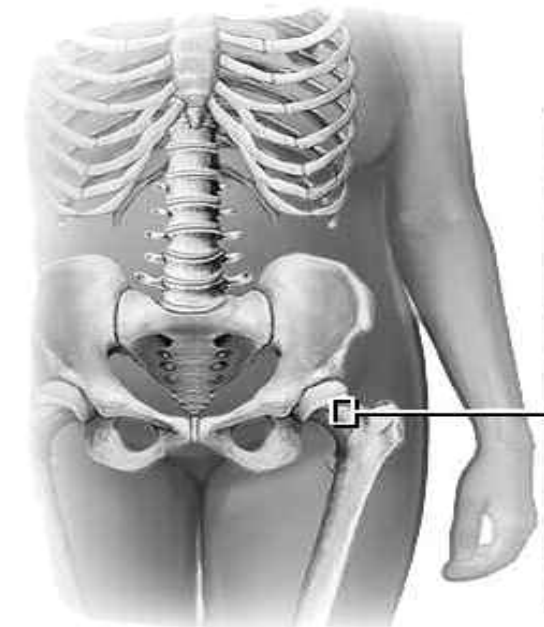
L'ostéoporose : prévention, facteurs de risque et diagnostic

L'ostéoporose est caractérisée par une fragilité excessive du squelette, due à une diminution de la masse osseuse et à l'altération de la microarchitecture osseuse.

La solidité de l'os résulte, en effet, d'un équilibre subtil entre deux types de cellules osseuses : les ostéoblastes, qui solidifient l'os, et les ostéoclastes (responsables de la résorption osseuse), qui les fragilisent. Une activité dominante des ostéoclastes conduit donc à l'ostéoporose qui peut résulter soit d'un capital osseux insuffisant en fin de la croissance, soit d'une perte osseuse excessive lors de la vieillesse ou de certaines affections. Des facteurs génétiques, nutritionnels et environnementaux déterminent l'acquisition du capital osseux pendant la croissance, puis la perte osseuse. C'est une maladie fréquente chez les femmes après la ménopause, la masse osseuse diminuant avec l'âge et avec la carence en hormones féminines (œstrogènes). Elle touche moins souvent les hommes que les femmes, mais prend alors des formes plus graves. Exceptionnellement les enfants peuvent en être victimes. C'est un facteur de risque important de fractures osseuses (col du fémur, vertèbres et côtes, notamment).

Facteurs de risque

L'hérédité est le déterminant le plus important du capital osseux acquis en fin de croissance, mais pas le déterminant principal du risque fracturaire. Les filles de



mère ostéoporotique ont une densité osseuse plus basse et font davantage de fractures que les filles de mère non ostéoporotique. On n'a, cependant, pas pu identifier un gène unique de l'ostéoporose ; le déterminisme de l'ostéoporose est multigénique. Plusieurs mutations sur les gènes LPR5 et LPR6 (low-density lipoprotein receptor) semblent corrélées avec un risque légèrement accru d'ostéoporose. Une déficience prolongée en calcium conduit tôt ou tard à l'ostéoporose, ou aggrave une ostéoporose en cours de développement ; cependant la plus grande partie des ostéoporoses dans le monde semblent être dues à d'autres causes. De façon globale, les facteurs de risque de développer une ostéoporose sont :

- l'âge élevé ;
- l'origine ethnique (les sujets originaires du nord de l'Europe y sont plus sensibles) ;

- le sexe féminin ;
- les antécédents familiaux de fracture du col du fémur ;
- la consommation excessive de sel, d'alcool, de café, de tabac ;
- le faible indice de masse corporelle ou au contraire l'obésité ;

Certaines carences :

- carence en calcium ;
- carence en protéines ;
- carence en vitamine D (déficit d'ensoleillement et/ou d'apport nutritionnel) ;
- la sédentarité, l'immobilisation prolongée ;

Le déficit en hormones sexuelles :

- ménopause précoce spontanée ou induite ;
- castration (dans les deux sexes) chimique ou chirurgicale ;
- puberté tardive ;

L'exposition au plomb (en diminution depuis l'interdiction du plomb dans l'essence) et au cadmium. Le cadmium est une cause connue

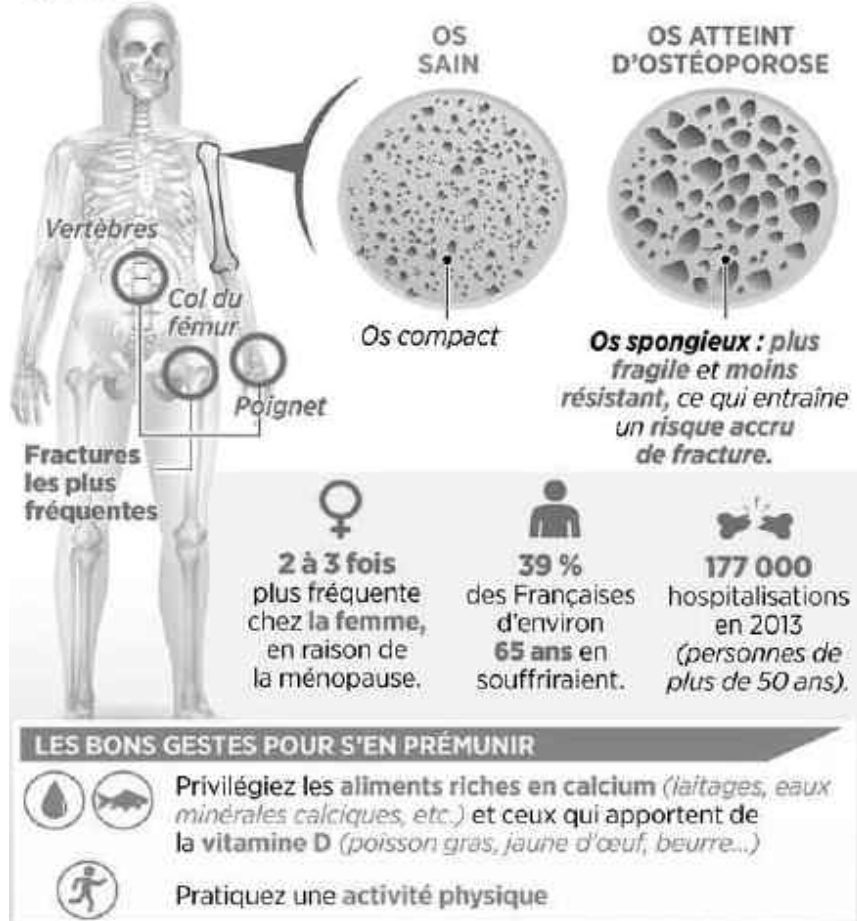
depuis longtemps pour les fortes expositions, causes de lésions osseuses, notamment ostéoporotiques. Chez le rat il perturbe le système hormonal⁸, et chez la souris, il aggrave la perte osseuse induite par un déficit hormonal. Mais on a montré en 2006, qu'une faible exposition a aussi des effets osseux négatifs chez l'homme. Les femmes de 53 à 64 ans sont à la fois les plus sensibles à la rétention du cadmium (qui semble ensuite diminuer légèrement) et à l'ostéoporose. Chez 820 femmes étudiées en Suède, le taux de cadmium urinaire était statistiquement corrélé à une diminution de la densité osseuse, négativement associée à l'hormone parathyroïdienne (impliquée dans le métabolisme osseux) et positivement associée à la désoxypyridinoline urinaire (marqueur de résorption osseuse), y compris dans le sous-groupe des femmes les moins exposées et n'ayant jamais fumé (le tabac est une des sources de

cadmium). La gravité des effets osseux augmentait après la ménopause ; certaines maladies hormonales hyperthyroïdie, hyperparathyroïdie, diabète insulino-dépendant, hypercorticisme (maladie de Cushing, etc.), hyperandrogénisme, syndrome de Klinefelter, syndrome de Turner ; certaines maladies métaboliques : hémochromatose génétique, hypercalcémie isolée, idiopathique ou familiale... les rhumatismes inflammatoires : polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante ; d'autres maladies chroniques : insuffisance rénale chronique, insuffisance hépatocellulaire, cirrhose, mastocytose, certains traitements, en particulier corticothérapie prolongée, analogues du GnRH, anti-aromatases. Calcium, vitamine D et protéines

Le calcium constitue, avec le phosphore, la charpente minérale de l'os. La vitamine D permet la fixation du calcium dans le squelette. Selon les termes d'un rapport conjoint de la FAO et de l'OMS, « la contribution de la déficience en calcium à l'apparition de l'ostéoporose est bien documentée dans les expérimentations sur animaux ; elle est beaucoup plus controversée chez l'humain, étant donné que dans beaucoup d'études, les grandes variations d'apport calcique dans les populations à travers le monde n'apparaissent pas associées à une quelconque variation de la prévalence de l'ostéoporose ». Selon une revue systématique de 2015, il n'y a pas de preuve que la supplémentation en calcium prévienne les fractures. Un apport suffisant en protéines est également nécessaire pour avoir un bon métabolisme osseux,

Comprendre cette maladie du squelette

Elle est caractérisée par une diminution de la densité osseuse.



mais un excès de protéines, notamment animales, peut générer une acidification des tubules rénaux associée à une augmentation de la concentration de calcium dans l'urine (et donc une déminéralisation). Il a par exemple été constaté que la prévalence des fractures de la hanche, dont l'ostéoporose est l'un des facteurs de risque, est liée aux apports en protéines animales. Une revue des études existantes indique ainsi que, si une alimentation essentiellement végétale est corrélée avec une densité minérale osseuse plus faible, elle est égale-

ment corrélée avec un taux plus faible de fracture de la hanche.

Sédentarité, immobilisation prolongée

L'activité physique est l'un des meilleurs moyens de se protéger contre l'ostéoporose, car elle sollicite l'ossature et va donc la renforcer.

Indice de masse corporelle

L'opinion dominante a pendant longtemps été que le surpoids ou l'obésité protégeait du risque d'ostéoporose pour deux raisons : l'excès de graisse augmente le taux

d'œstrogène (qui protège contre la perte osseuse rapide) ; il y a une pression et une sollicitation plus importante de l'ossature, ce qui la renforce. Toutefois, des études récentes sur des bases statistiques viennent remettre en cause cette opinion, le risque d'ostéoporose chez les personnes obèses étant lié à une corrélation inverse entre vitamine D circulante et masse grasse. La corrélation positive entre marqueurs inflammatoires et l'obésité et faible DMO est également envisagée comme cause.

Signes et symptômes

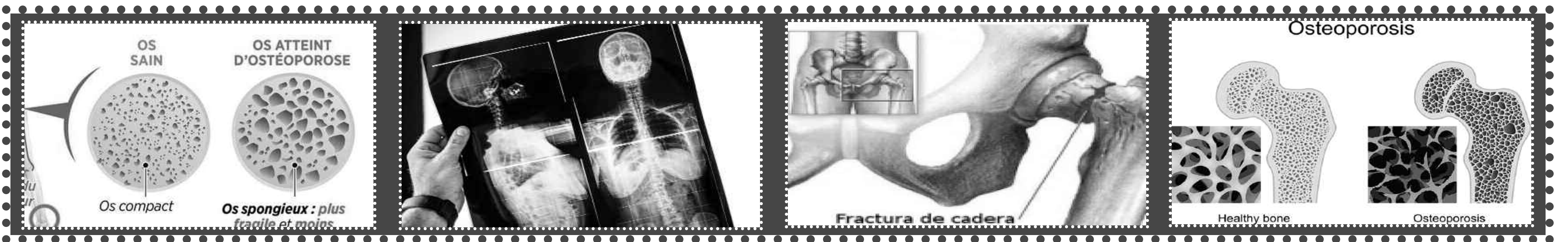
L'ostéoporose majeure très sensiblement le risque de fractures, mais ne s'accompagne habituellement d'aucun signe clinique. S'il est largement considéré que ce risque est inversement corrélé à la densité minérale osseuse, un grand nombre de sources indiquent au contraire que la densité osseuse ne semble pas être systématiquement associée à un taux de fracture plus important, contrairement à l'association avec la qualité du tissu osseux, voire qu'il n'y a pas de lien causal direct entre une faible densité osseuse et le risque de fracture. Le fait qu'une personne, notamment âgée, se voûte et que sa taille diminue est un indice d'ostéoporose avec de probables tassements successifs asymptomatiques, et éventuelles fractures vertébrales franches. Mais aucune donnée clinique ne peut remplacer la mesure de la masse osseuse dans la pose du diagnostic. On sera très attentif aux antécédents individuels et familiaux de fracture ainsi qu'à un IMC faible. La fracture de Pouteau-Colles

(fracture de l'extrémité inférieure du radius) sera à prendre tout particulièrement en considération.

Diagnostic

Il repose sur la mesure de la densité minérale osseuse par ostéodensitométrie, le plus souvent via la mesure de l'absorption des rayons X DEXA. On parle d'ostéoporose si cette densité est en dessous de déviations standards par rapport à la normale. Entre -2.5 et -1 déviations standards, on parle d'ostéopénie. Un grand nombre de paramètres supplémentaires sont proposés pour améliorer le diagnostic apporté par l'ostéodensitométrie. Le profil clinique (facteurs de risque) peut être pris en compte par exemple avec le questionnaire FRAX développé par l'OMS et l'université de Sheffield. D'autres paramètres peuvent être extraits de l'image DEXA ou d'autres images radiologiques, basés sur la géométrie des os (par exemple la longueur ou le diamètre du col fémoral, ou son angle par rapport à l'axe fémoral), sur une estimation de la quantité d'os cortical du fémur ou des phalanges (estimation de l'épaisseur d'os cortical ou du «moment d'inertie» du col fémoral), sur la recherche de déformations vertébrales, ou encore sur une analyse de la texture d'images DEXA dans le TBS (Trabecular Bone Score) permettant, selon la société qui le commercialise, d'évaluer la structure osseuse trabéculaire. Des chercheurs, japonais notamment, travaillent sur les marqueurs biologiques du renouvellement osseux qui peuvent être des indicateurs de risque de fracture chez la femme âgée atteinte d'ostéoporose.

■■■



Des maladies associées à l'ostéoporose

Le tissu osseux se renouvelle tout au long de la vie grâce à un processus appelé « remodelage osseux » : ce remodelage ne s'effectue pas en même temps sur l'ensemble des surfaces osseuses mais sur de minuscules foyers.

Dans ces foyers le remodelage commence par une phase de résorption osseuse aboutissant à la formation d'une cavité, suivie d'une phase de formation osseuse au cours de laquelle la cavité est remplie par de l'os nouveau. Ce processus de remodelage est déficitaire, c'est-à-dire qu'il est formé un peu moins d'os qu'il n'en a été résorbé. Ce bilan déficitaire explique la perte osseuse liée avec l'âge, qui va conduire à l'ostéoporose si le capital osseux en fin de croissance était insuffisant ou si l'activité de remodelage a un bilan très déficitaire. Ce bilan déficitaire est favorisé par une déficience ou une moins bonne absorption du calcium et de la vitamine D. Chez la femme, la baisse du taux d'hormones sexuelles féminines à la ménopause est un facteur déterminant. Cela explique qu'en moyenne, la perte de densité osseuse devienne sensible à partir de 50 ans pour les femmes, et 70 ans chez les hommes, avec de fortes variations individuelles selon les prédispositions génétiques de chacun, l'alimentation, l'activité physique. L'ostéoporose est fréquente après un alitement prolongé. C'est également un symptôme du mal de l'espace. Souvent appelée «*épidémie silencieuse*», l'ostéoporose expose à un risque plus important de fractures, principal danger, notamment les fractures du col du fémur, du poignet et les fractures de la colonne vertébrale. L'ostéoporose peut être secondaire à une affection ce qui permet d'envisager la mise en place d'une prévention de cette perte osseuse :

- insuffisance gonadotrope notamment dans les maladies suivantes :



syndrome de Turner, syndrome de Klinefelter, anorexie mentale, insuffisance hypothalamique, hyperprolactinémie ;

- affections endocriniennes que l'on retrouve dans : syndrome de Cushing, hyperparathyroïdie, hyperthyroïdie, diabète insulino-dépendant, acromégalie ;

- troubles digestifs et nutritionnels suivants : malnutrition, nutrition parentérale prolongée, syndromes de malabsorption, gastrectomie, hépatopathies sévères (telle la cirrhose biliaire primitive), la maladie cœliaque ; maladies rhumatismales : polyarthrite rhumatoïde, spondylarthrite ankylosante ;

- maladies hématologiques, notamment : myélome multiple, lymphome et leucémie, mastocytose, hémophilie, thalassémie ; maigreur constitutionnelle

Les sièges classiques des fractures d'origine ostéoporotique

Les sièges classiques des fractures d'origine ostéoporotique sont les fractures vertébrales (également appelées tassements vertébraux) dont les symptômes (douleurs dans le dos plus ou moins importantes, perte de taille) sont le plus souvent négligés ou non signalés par les patients. - L'incidence des fractures vertébrales est donc difficile à estimer ;

- les fractures de l'extrémité inférieure de l'avant-bras (fracture de Pouteau-Colles ou de Gérard Marchand), dont l'incidence est estimée en Europe à 7.3 ;



- les fractures de l'extrémité supérieure du fémur, les plus pourvoyeuses de complications. L'incidence mondiale annuelle est estimée à 1,7 million, et plus de 20 % des fractures surviennent chez les hommes. - les fractures des côtes (chutes). L'ostéoporose et ses complications ont des répercussions économiques notables : le coût en a été estimé à 17 milliards de dollars en 2003 aux États-Unis²⁷. En 2017, l'ostéoporose engendre, en France, des coûts de 5,4 milliards d'euros.

Traitement

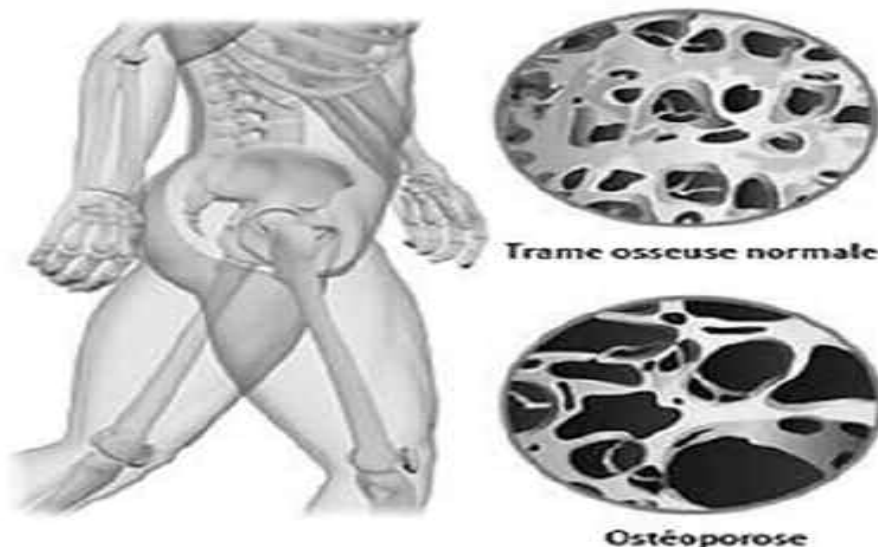
Le but essentiel d'un traitement est la diminution du risque de fractures. La prévention de l'ostéoporose fait appel à plusieurs types d'interventions :

- **sur le mode vie** : l'exercice physique tend à stimuler la densification des os sous réserve qu'il soumette l'os à des stimulations suffisantes. Cela implique l'application de charges importantes ou de chocs : course à pied, musculation. À l'inverse, les activités en décharge (natation, cyclisme, etc.) n'ont pas d'effets significatifs ;

- **sur l'alimentation** : un régime apportant quotidiennement les quantités nécessaires de calcium et de vitamine D est préconisé. Cela peut être complété par une supplémentation en calcium sous contrôle médical, notamment chez les femmes ménopausées. L'efficacité de la supplémentation en calcium seul est toutefois faible sur la prévention des fractures. Chez les végétariens, l'intérêt des

produits laitiers est également discuté. La prise de calcium sous forme de comprimés n'est pas anodine et pourrait même augmenter le risque d'infarctus du myocarde. La prise de vitamine D aurait une certaine efficacité, plus nettement démontrée en ce qui concerne ses analogues que pour la vitamine D native.

La consommation de fruits et légumes est recommandée, mais aucune étude n'a pu prouver que leur effet bénéfique était lié à leur alcalinité ou au fait que le calcium sert à diminuer l'acidité du corps produite par certains aliments tels que les protéines. Une analyse des études existantes sur les interactions entre protéines et santé osseuse a révélé que les protéines n'ont pas d'effet défavorable à la densité minérale osseuse et ont au contraire un très léger effet positif, sans influence sur le risque de fracture. La supplémentation en silicium associé au calcium et à la vitamine D, a plus d'effets bénéfiques sur le renouvellement des ostéoblastes, du collagène, comparé à la supplémentation en calcium et Vitamine D seuls. Une hypothèse est qu'une alimentation riche en protéines augmente l'acidité du corps, acidité qui va être diminuée par un relargage du calcium et donc une perte calcique. Enfin, une alimentation riche en sel est un facteur aggravant par l'augmentation liée de la natriurèse et de la calciurèse. La prévention des fractures de la personne âgée repose également sur la prévention des chutes.



MÉDÉA

L'EPH Mohamed Boudiaf promu en CHU



Le ministère de la Santé a décidé d'ériger l'Etablissement public hospitalier (EPH) Mohamed Boudiaf de Médéa en Centre hospitalier universitaire (CHU) appelé à renforcer le niveau de qualification du personnel médical et à assurer la formation des futurs médecins, a-t-on appris auprès du directeur local de la santé et de la population (DSP).

«*La décision de transformer l'EPH de Médéa en CHU a été prise après la visite, jeudi passé, du ministre de la santé, Abdelhak Saihi, pour donner à partir*

de Médéa le coup d'envoi de la caravane de prévention et de dépistage précoce du cancer du sein, à l'occasion d'Octobre rose», a indiqué le DSP, Mohamed Zohir Hadj Sadok. «Une commission d'experts a été dépêchée, il y a quelques mois, par le ministère de la santé au niveau de l'EPH de Médéa pour dresser un état des lieux en prévision de ce changement de statut», a-t-il ajouté. «Ce changement de statut est un acquis important pour le secteur de la santé dans la wilaya et vient en supplément d'une autre décision d'égal intérêt qui a trait à l'ouverture, lors de la rentrée universitaire 2024/2025, d'une annexe de médecine au pôle universitaire de Médéa», a souligné le responsable. Deux acquis qui vont avoir un «réel impact» sur le plan de la formation de l'encadrement médical et de la qualité des prestations dis-

pensées aux patients de la wilaya ou d'ailleurs, a-t-il dit. Le DSP a fait part, dans le même sillage, des procédures «en cours» pour implanter de nouvelles structures dans l'enceinte de l'hôpital Mohamed Boudiaf à la faveur de cette modification de statut. Il s'agit, a-t-il précisé, d'un bloc pédagogique destiné à l'accueil des étudiants en médecine, d'un autre pour les médecins résidents, ainsi que divers autres services indispensables au bon fonctionnement du futur CHU. Des instructions fermes ont été données par le wali, Djahid Mous, à l'issue de sa visite, dimanche soir à l'EPH de Médéa, pour accélérer les procédures administratives et élaborer une fiche technique des structures prévues sur place et qui soit adaptée à la nouvelle vocation de cet établissement hospitalier, a conclu le DSP.

FESTIVAL INTERNATIONAL DU THÉÂTRE DE BÉJAÏA

«Danse céleste», un spectacle fascinant

Avec la pièce théâtrale «Danse céleste», déroulée dimanche soir au 4e jour du Festival international du théâtre de Béjaïa (FITB), le metteur en scène tunisien Tahar Issa Benlarbi a assuré un spectacle scénique mêlant théâtre, cinéma, vidéo et danse, dans une dynamique fascinante. S'inspirant des œuvres de la célèbre romancière Elif Shafak, Benlarbi a réussi à en faire une pertinente synthèse et livrer une pièce agréable et fort distrayante. Partant d'un fait banal, Hala, une femme au foyer, qui après 40 ans de vie confortable mais sans éclat, ni pas-

sion, redécouvre la joie de vivre. Engagée comme lectrice dans une maison d'édition, elle croise un manuscrit d'un auteur inconnu qui la trouble complètement au point de changer sa destinée. Le manuscrit en question retrace la rencontre, au XIIIe siècle, du poète et érudit Chams Eddine Tabrizi, et le mystique Jalal-Eddine Rûmi. Il émeut Hala au plus haut point. Pour elle c'est la révélation qui la transcende et la pousse à s'initier au soufisme. Benlarbi exploite savamment l'histoire de Hala pour tisser sa trame qu'il

noue dans une approche saisissante et dualiste, juxtaposant le passé et le présent, le réel et l'onirique, en mettant en relief des thématiques du jour et qui agitent le monde, et à travers une scénographie chatoyante, mêlant les techniques et équipements du 4e art, et ceux du cinéma et des multimédias. Une fresque dramatique et fort colorée, soutenue par des chorégraphies entraînantes à défaut d'être célestes, exécutées par des comédiens talentueux bien au fait de leurs métiers. Un grand moment de théâtre qui a ostensiblement ravi.

ORAN

Le Salon international de l'immobilier du 23 au 27 octobre

Le Centre des conventions Mohammed-Benahmed d'Oran (CCO) abritera la 21ème édition du Salon international de l'immobilier, du bâtiment, de l'habitat et des travaux publics «Bâti west 2024», du 23 au 27 octobre. Ce Salon prévoit la participation de 100 exposants du pays et de l'étranger parmi les sociétés nationales et autres étrangères d'Espagne, Chine, Turquie et autres, en plus d'institutions bancaires spécialisées dans l'habitat et d'établissements du secteur de la formation et de l'enseignement professionnels, ont indiqué les organisateurs. Ce rendez-vous économique, devenu une tradition annuelle à Oran, constitue un espace de rencontre et d'échange d'expériences entre professionnels du secteur de l'immobilier et de l'habitat, ainsi que pour mettre en place des partenariats avec des sociétés étrangères participantes. Pour rappel, plus de 40% des exposants sont des sociétés nouvellement créées, spécialisées dans la production de matériaux de construction, qui espèrent commercialiser leurs produits, notamment à l'Ouest et au Sud-ouest du pays, souligne-t-on. En marge de ce Salon, organisé cinq jours durant à l'initiative de l'agence «SP Events Compagny», des rencontres bilatérales seront tenues entre opérateurs économiques algériens et étrangers en vue d'encourager le partenariat et d'animer des communications sur le secteur de l'habitat, du logement et des énergies renouvelables en Algérie.

ORAN

Plus de 150 participants aux 6es journées internationales de l'éthique médicale

Plus de 150 spécialistes nationaux et internationaux prendront part aux 6èmes journées internationales de l'éthique médicale, qui auront lieu les 18 et 19 octobre à Oran, a-t-on appris des organisateurs. Organisées par l'observatoire du handicap, de la réadaptation, de l'éthique en santé (OHRES) et du service de médecine légale du CHU d'Oran, sous le thème «Ethique et soins en santé», ces journées verront la participation d'experts algériens des différents établissements hospitaliers du pays, ainsi que d'autres experts étrangers de Tunisie, d'Egypte, de France et des Etats-Unis d'Amérique, a indiqué le Professeur Salim Boumeslout, chef du service de médecine légale du CHU d'Oran et président du comité scientifique de cette manifestation. Plusieurs axes seront abordés, deux jours durant, dont l'accès aux soins, sachant que plusieurs volets seront discutés, notamment «la santé publique et les systèmes de soins», «les implications législatives et juridiques», «le rôle des aides médicales, problème de la nomenclature des actes, le remboursement et la réalité du terrain», entre autres. Il sera question également d'aborder d'autres axes comme «les soins et fin de vie» et «les nouvelles technologies», a souligné Pr Boumeslout. Plusieurs communications sont programmées, à l'instar de «la communication dans la relation de soins : un art à maîtriser pour mieux aider», «l'hôpital du futur», «repères éthiques face aux inégalités d'accès aux soins», et «revisiter le serment d'Hippocrate à l'ère de l'intelligence artificielle : réflexions d'un juriste face aux défis du couple éthique biomédical/intelligence artificielle», entre autres, a-t-on noté.

GHAZA

Un urgentiste français dénonce une « extermination » de la population palestinienne

De retour de Ghaza où il a effectué des missions humanitaires, un médecin urgentiste français, le Dr Khaled Benboutrif, dénonce une « extermination » savamment orchestrée de la population palestinienne par l'entité sioniste.

« **C**e n'est pas une guerre, c'est un massacre, une extermination. Les civils palestiniens se battent, non pas contre (l'entité sioniste), mais contre une coalition soutenue par l'Occident qui finance et arme » l'armée sioniste, a-t-il affirmé dans un entretien avec l'agence de presse « Anadolu ».

Urgentiste à Toulouse, le Dr Khaled Benboutrif s'est rendu à Ghaza à deux reprises en 2024 pour répondre à l'appel désespéré des populations civiles, en proie aux massacres de l'armée d'occupation. Lors d'un entretien via Zoom avec cette agence, il a témoigné de l'horreur qu'il a vue sur place. Son récit, poignant, expose les conditions de vie déplorables des habitants et la complexité d'apporter une aide humanitaire efficace.

Grâce à une autorisation spéciale obtenue par l'ONG américaine Rahma, où le médecin s'était engagé, l'équipe médicale franchit le passage de Rafah, frontière entre l'Egypte et Ghaza. Dès ses premiers jours à l'hôpital européen à Khan Younés, dans le sud de Ghaza, le Dr Benboutrif est frappé par l'ampleur de la crise humanitaire.



« L'hôpital accueillait 900 patients pour 300 lits. Et en plus de cela, 2500 à 3000 personnes déplacées occupaient les couloirs, les salles d'attente et même les abords de l'hôpital », explique-t-il, décrivant une situation invivable.

Le médecin déplore ainsi l'explosion d'épidémies à cause de l'impact dévastateur des conditions sanitaires déplorables, le manque d'eau potable et les infrastructures défaillantes.

« Il y avait une grande flambée d'hépatite, car l'eau n'était pas traitée. Nous avons aussi vu des cas de gale et de Covid, en plus des nombreux blessés », indique-t-il. Les maladies chroniques n'étaient pas en reste : « On voyait des diabétiques mourir par manque de traitement, des cardiaques sans soins, et des cancéreux privés de chimiothérapie après la

destruction du seul centre d'oncologie ».

Les enfants visés par les snipers sionistes— Le Dr Benboutrif décrit avec émotion la situation des civils, premières victimes de cette agression.

« On avait beaucoup d'enfants et de personnes âgées, atteints par des tirs de snipers. C'était des tirs ciblés à la tête, ce n'était pas les explosions ni les bombardements.

On voyait des enfants touchés au front ou à la tempe », s'indigne-t-il. Il estime que 30% des patients soignés étaient des enfants, et un nombre équivalent de femmes et de personnes âgées. En plus des tirs délibérés contre les civils, les hôpitaux eux-mêmes sont devenus des cibles.

Le Dr Benboutrif explique que plusieurs établissements ont été bombardés, notamment lors de sa seconde

mission en juillet 2024. « J'ai travaillé dans trois hôpitaux : l'hôpital européen, l'hôpital Shuhada al-Aqsa et l'hôpital Kamal-Adwane.

Tous ont été bombardés à plusieurs reprises », a-t-il affirmé. Le 10 octobre, le personnel de l'hôpital Kamal-Adwane a reçu l'ordre d'évacuer sous menace de bombardement.

Le directeur a été personnellement menacé. Il devait évacuer les patients, peu importe leur état, a-t-il indiqué. Alors que l'évacuation était en cours, l'équipe médicale a été prise sous les tirs d'un bombardement, les forçant à retourner à l'hôpital. « C'est une situation invivable.

Les hôpitaux sont pleins, les patients sont gravement blessés, et pourtant on nous oblige à partir sous la menace de la destruction », dénonce-t-il. Devant l'ampleur de la catastrophe, le Dr Benboutrif appelle à une action immédiate de la communauté internationale « Nous avons lancé une initiative pour l'ouverture d'un corridor humanitaire à l'ouest, à la frontière égyptienne. Mais jusqu'à présent, il y a eu très peu de réponses », regrette-t-il.

Pour lui, l'inaction des puissances occidentales face à cette situation est inacceptable et leur soutien à l'entité sioniste prolonge les massacres et perpétue l'occupation.

« Les Palestiniens subissent des déplacements forcés, sont privés de tout, et le monde regarde en silence. Cela doit cesser », conclut-il avec force, avant d'appeler une nouvelle fois à une action internationale pour mettre fin à cette « guerre d'occupation contre des civils ».

R. I. / Agences

POUR RÉCLAMER UN EMBARGO SUR LES ARMES SIONISTES

Des centaines de manifestants bloquent la Bourse de New York

Des centaines de manifestants ont bloqué la Bourse de New York, hier mardi, pour réclamer un embargo sur les armes contre l'entité sioniste et dénoncer l'agression génocidaire dans la bande de Ghaza, a rapporté l'agence de presse palestinienne (Wafa).

Les manifestant ont dénoncé le fait

que plus l'agression sioniste contre Ghaza s'intensifie, plus les actions boursières des fabricants d'armes, comme Raytheon et Lockheed Martin, augmentent.

Des militants de l'organisation « Jewish Voice for Peace » ont réussi à s'attacher avec des chaînes aux portes et aux murs de la bourse de

New York avant que la police ne puisse arrêter des dizaines d'entre eux. Les activistes (des Juifs qui rejettent le sionisme) ont appelé à l'arrêt des ventes d'armes à l'entité sioniste et brandi des pancartes demandant au gouvernement américain d'apporter une aide à « la gestion fédérale des urgences, et non au

génocide », en référence au fait que l'administration du président Joe Biden n'a pas apporté le soutien nécessaire aux victimes de l'ouragan Milton qui a frappé la Floride et la côte Est la semaine dernière, tout en offrant des milliards de dollars supplémentaires à l'entité sioniste.

R. I. / Agences

AGRESSION SIONISTE CONTRE LE LIBAN

2 309 martyrs depuis octobre 2023

Le bilan de l'agression sioniste en cours contre le Liban s'est élevé à 2 309 martyrs et 10 782 blessés, en majorité des femmes et des enfants, depuis le 8 octobre 2023, a indiqué, lundi le ministère libanais de la Santé. Un communiqué publié par le Centre des opérations d'urgence de santé publique du ministère indique que « les raids menés hier (dimanche) par

l'ennemi (sioniste) sur les villes et villages des gouvernorats du Sud-Liban, de Nabatieh (sud), de la Bekaa et de Baalbek-Hermel (est), ont conduit à un bilan total de 3 morts et 84 blessés ».

Ainsi, le bilan total s'élève à 2 309 martyrs et 10 782 blessés, depuis le début de l'agression sioniste en octobre 2023, selon le même commu-

niqué. Un précédent bilan faisait état de 2 306 martyrs et 10 698 blessés. L'entité sioniste a élargi la portée du génocide qu'elle commet à Ghaza depuis le 7 octobre 2023, pour inclure la plupart des régions du Liban, y compris la capitale Beyrouth, par des raids aériens d'une violence et d'une intensité sans précédent et une incursion terrestre dans son Sud.

La communauté internationale ne cesse d'appeler à un cessez-le-feu immédiat au Liban et à Ghaza, où l'agression sioniste génocidaire a fait 42 289 martyrs et 98 684 blessés. Ignorant ces appels, l'entité sioniste poursuit sans répit ses massacres dans la région qui, selon l'ONU, se trouve au bord d'« une guerre totale ».

R. I. / Agences

Aucune force sur terre ne peut déraciner la Palestine

Salah Hammouri, habitant de Jérusalem en exil, réfléchit à l'incarcération massive de Palestiniens par Israël et à la manière dont son objectif de « dompter » la résistance palestinienne a été contrecarré.

PAR SALAH HAMMOURI

Les forces d'occupation israéliennes m'ont arrêté en mars 2022, et le 4 décembre de la même année, ma détention administrative a pris fin. Ce jour-là, un agent des services de renseignement israéliens a convoqué mes parents pour qu'ils viennent signer les documents relatifs à ma libération, dont un qui leur interdisait d'organiser une fête en l'honneur de ma liberté, comme il est d'usage lorsque des prisonniers palestiniens de Jérusalem sont libérés. À la fin de l'appel téléphonique, mes parents étaient certains que je rentrerais bientôt chez moi.

Pourtant, le même jour, j'ai reçu un avis confirmant qu'une décision avait été prise de révoquer ma citoyenneté et de m'expulser de mon pays d'origine. Ces informations contradictoires, ma famille avait été convoquée pour signer mes papiers de libération et ils avaient l'intention de m'expulser, m'ont plongé dans l'incertitude pendant les jours qui ont suivi. Allais-je retourner chez moi à Jérusalem ou allais-je être expulsé vers la France ? Le 17 décembre, peu avant minuit, les agents de la prison m'ont annoncé que mon arrêté d'expulsion allait être exécuté le soir même. Tout s'est passé très vite, à tel point que je suis encore aujourd'hui en état de choc. Je me suis préparé et j'ai fait mes adieux à mon compagnon de cellule, et j'ai insisté pour dire au revoir au reste de mes compagnons de prison, ce que les gardiens m'ont laissé faire, mais par derrière les portes.

Plus tard, quatre membres des services de renseignements israéliens et de la police des frontières sont arrivés en civil. Ils m'ont attaché les poignets et les chevilles, m'ont fait monter dans une jeep de l'armée et nous avons quitté la prison. Je n'ai pas cédé au désespoir malgré mes sentiments mitigés. Alors que nous roulions de la prison à l'aéroport, je me suis retrouvé soudainement désorienté. Devrais-je regarder par la fenêtre pour immortaliser la scène ? Mais cela limiterait les images de ma patrie bien-aimée à ce que je vois à travers la vitre de la voiture. J'ai donc décidé de fermer les yeux.

J'ai refusé de partir en silence et j'ai voulu faire connaître ma position. La veille de mon expulsion, j'ai fait pass-



er clandestinement un message audio depuis la prison, dans lequel je disais : « Salutations aux enfants de mon peuple palestinien résistant ; salutations à la patrie palestinienne et salutations préliminaires au premier peuple... »

J'envoie ce message alors que je suis déplacé de force et déraciné de ma patrie, car l'ennemi croit qu'en pratiquant une politique de déplacement et de nettoyage ethnique, il nous vaincra. Mais au cœur de notre identité palestinienne se trouvent l'action, la foi et l'appartenance, la terre et la mémoire, le temps et le lieu ; ainsi, aucun ordre de déportation forcée, ni aucun nettoyage ethnique ne pourrait nous intimider, ni nous dissuader ou nous faire dévier de notre choix de résister. De la même manière, aucune force sur terre ne peut physiquement déraciner la Palestine, pas plus qu'il n'existe de force capable d'ôter la Palestine de nos esprits et de nos cœurs.

Je te quitte aujourd'hui, ma patrie bien-aimée, par la force. Je vous quitte aujourd'hui, de la prison à l'exil. Cependant, soyez certains que je resterai fidèle à mon engagement, fidèle à vous et dévoué à votre liberté. Je t'emporterai avec moi où que je sois et tu resteras ma seule boussole.

Et jusqu'à ce que nous nous rencontrions à nouveau, et que je puisse vous embrasser à Jérusalem, en Galilée et à Haïfa, «vous pouvez exiger n'importe quoi de moi, et je vous promets que je resterai votre loyal soldat pour toujours, pour toujours, pour toujours».

Cela fait maintenant presque deux ans que j'ai été exilé

Lorsque je regarde les 23 dernières années, l'incarcération des Palestiniens, en tant que principe central du système de contrôle et de domination d'Israël – représente l'un des outils les plus dévastateurs de l'arsenal d'oppression de l'ennemi. En outre, comme par le passé, les prisons sont aujourd'hui un mécanisme utilisé par l'ennemi pour dicter et délimiter chaque détail de la vie des Palestiniens. Aucun foyer palestinien n'a été épargné par ces efforts : dans d'innombrables conversations, vous entendrez des Palestiniens parler du temps qu'ils ont passé en prison, ou d'un père, d'une mère, d'un frère ou d'autres membres de leur famille qui ont été détenus.

L'objectif de l'ennemi, en construisant ses prisons tout le long de la Palestine occupée, est de tenter d'empêcher

toute résistance, de quelque nature que ce soit. Mais ce n'est pas tout. L'incarcération massive de Palestiniens dans le vaste réseau de prisons israéliennes répond à un autre objectif : affaiblir l'identité nationale palestinienne.

Cela n'a toutefois pas fonctionné

Les prisons et leurs prisonniers sont indissociables de la réalité palestinienne. Leur lutte est devenue une question centrale dans le corps politique et la société palestinienne.

En outre, les prisonniers palestiniens ont conservé une forte conscience, malgré les pires tentatives d'Israël pour les affaiblir. En effet, ils ont brisé la volonté de l'ennemi et contrecarré ses plans visant à créer « le nouveau Palestinien », qui est « apprivoisé » par Israël, puis libéré et renvoyé auprès de sa famille et de ses amis pour les influencer en conséquence.

Au contraire, les prisonniers palestiniens ont pu se réengager dans la vie politique et ont travaillé efficacement pour devenir une partie intégrante du mouvement national palestinien.

Au fil du temps et grâce à l'expérience qu'ils ont accumulée, ils ont pu mettre en place un système moral, culturel, organisationnel et sécuritaire qui a contribué à exporter un grand nombre de personnalités et de combattants nationaux à l'échelle internationale.

Il est certain que la fermeté et le défi ont toujours été le credo des combattants dans les prisons. L'écrivain et prisonnier turc Nazim Hikmet l'a magnifiquement expliqué dans son poème *Some Advice to Those Who Will Serve Time in Prison* (Quelques conseils à ceux qui vont purger une peine de prison) : « C'est votre devoir solennel de vivre un jour de plus pour contrarier l'ennemi. Une partie de toi peut vivre seule à l'intérieur, comme une pierre au fond d'un puits. Mais l'autre partie doit être tellement prise dans l'agitation du monde que tu frissonnes à l'intérieur quand dehors, à quarante jours de distance, une feuille bouge ».

S. H.

Auteur : Salah Hammouri
* Salah Hammouri est un avocat franco-palestinien. Palestinien né à Jérusalem, Salah a été mis de force en exil par les forces d'occupation israéliennes, accusé du prétendu manquement à la « loyauté envers le régime israélien », et il est arrivé en France le 18 décembre 2022, après une longue lutte pour rester dans sa ville natale. Salah Hammouri intervient également pour le compte de l'organisation de défense des prisonniers, Addameer.

LIGUE 1 MOBILIS :

La Saoura porte des accusations graves contre le président de la ligue et la direction de l'équipe de Ben Aknoun

La direction provisoire du club de la Jeunesse de la Saoura a fermement réagi aux décisions de la commission de discipline de la ligue, après l'annonce d'une suspension d'un an à l'encontre du directeur général Mourad Belkhodja et du responsable de la communication Abdel Wahab Hossini.

PAR MOUNIR HAMROUCHE

Dans un communiqué, la direction du club du « Sud » a affirmé que la commission sous la présidence d'Amin Meslouk s'adonne à une « *vendetta personnelle* ».

Elle a également fait état d'une altercation entre la délégation de la Saoura et les responsables de l'équipe de Ben Aknoun en raison des joueurs Hadouch et Boutich, qui ont été recrutés gratuitement par la Jeunesse de la Saoura lors du mercato estival.

De plus, elle a précisé que le responsable de la communication du club a été gravement agressé au stade de Ben Aknoun pendant le camp d'entraînement de



l'équipe par des dirigeants de l'équipe de Ben Aknoun. Il a été transporté à l'hôpital Mustafa Pacha, où il a reçu des points de suture pour sa blessure et a été examiné

par un médecin légiste qui lui a prescrit un arrêt maladie de plus de 15 jours.

La direction a également indiqué que la victime a déposé une plainte auprès de la

police nationale à Alger et a été contactée à plusieurs reprises par des intermédiaires pour lui demander de retirer sa plainte contre les responsables de l'équipe de Ben Aknoun.

Elle a précisé avoir gardé le silence sur cet incident pendant plusieurs jours par respect pour les habitants du quartier de Ben Aknoun, afin de préserver la bonne relation entre les deux équipes et l'esprit sportif. Elle a souligné que l'ancien président de l'équipe de Ben Aknoun et actuel président de la ligue a pris sa revanche de manière personnelle, juste après que les dirigeants de la Jeunesse de la Saoura ont défendu leur équipe face aux erreurs d'arbitrage.

Enfin, le « *Directoire* » de la Jeunesse de la Saoura a condamné fermement la manière dont le président intérimaire de la ligue et la commission de discipline se sont vengés de leur équipe.

Elle a également annoncé son intention de faire appel auprès de la commission des recours de la Fédération algérienne de football suite à la sanction infligée à Mourad Belkhodja et Abdel Wahab Hossini.

M.H.

RÈGLES DES TRANSFERTS DES JOUEURS

La FIFA va initier un dialogue

PAR RIAD SOUHAIL

La FIFA va initier un dialogue sur les règles des transferts des joueurs, suite à la décision de la Cour de justice de l'UE sur le dossier « Diarra ».

La FIFA réunira prochainement des parties prenantes clés du football pour discuter du système des transferts et de l'adaptation de l'article 17 du règlement du statut et du transfert des joueurs (RSTJ), a indiqué l'instance suprême du football mondial.

Cette annonce, qui fait suite à la décision rendue par la Cour de justice de l'Union européenne sur le dossier « Diarra »,

s'inscrit dans la droite ligne de l'objectif stratégique de la FIFA visant à améliorer constamment le système des transferts, précise la même source. Au cours des prochains jours, la FIFA invitera formellement les diverses parties prenantes à donner leur avis sur l'article 17 du RSTJ (conséquences d'une rupture de contrat sans juste cause) et à suggérer des modifications. Une fois toutes les propositions recueillies, les étapes suivantes seront définies, explique la FIFA.

« La FIFA entend développer encore davantage le cadre réglementaire du football, en tenant naturellement compte de l'avis de toutes les parties concernées », a

indiqué Emilio García Silvero, directeur de la division

Juridique et Conformité de la FIFA.

« La FIFA estime que la décision concernant le dossier « Diarra » représente une occasion de poursuivre la modernisation de son cadre réglementaire, ce qui fait partie des objectifs fixés par le président de la FIFA depuis 2016. La FIFA va maintenant ouvrir le dialogue avec les parties prenantes clés à ce sujet pour déterminer quelles conclusions il convient de tirer de la décision sur le dossier « Diarra » et quels changements apporter à l'article 17 »,

R. S.

TENNIS DE TABLE/CHAMPIONNATS D'AFRIQUE

Une médaille d'argent pour l'Algérie

La sélection nationale algérienne (seniors, messieurs) de tennis de table a remporté la médaille d'argent par équipes du Championnat d'Afrique qui se poursuit à Addis-Abeba jusqu'à samedi, après sa défaite face au Nigeria (3-1), lundi soir en finale.

Pourtant, l'équipe algérienne a bien entamé la finale, en remportant la première manche par le pongiste Sami Kherouf, vainqueur du Nigérien Omotayo Olajide 3-2 (11-8, 13-15, 8-11, 11-8 et 11-9).

Mais cette avance n'a pas été confortée par ses coéquipiers qui ont perdu leurs matchs: Milhane Jellouli face à un des meilleur joueur au monde, Aruna Quadri 1-3 (5-11, 11-5, 6-11 et 8-11) et Bella Maheidine devant Kuti Matthew 0-3 (4-

11, 8-11 et 8-11).

Lors de la 4e manche, Kherouf, encore une fois, n'a pu faire mieux face à Aruna contre lequel il a perdu 0-3 (5-11, 8-11 et 7-11). Le même trio algérien s'était qualifié pour la finale, en battant difficilement, la Tunisie 3-2.

Chez les dames, le chemin des pongistes algériennes s'est arrêté en demi-finale devant le Nigeria, vainqueur sur le score de 3-2. L'équipe algérienne était composée de Lynda Loghraibi, qui a participé aux derniers Jeux olympiques de Paris, Malissa Nasri et Amina Kessaci.

La journée du mardi des Championnats d'Afrique d'Addis-Abeba est consacrée aux doubles mixtes qui verront l'entrée en lice de trois paires algériennes en 8es de finale. Le double mixte (Sami Kherouf-

Lynda Loghraibi) affrontera celui de l'Afrique du Sud, composé de Nathoo Chetan et Patel Danisha. De son côté, Milhane Jellouli et Kessaci Amina en découdra avec l'autre duo sud-Africain (Beukes Liam-Edwards Lailaa). La troisième paire algérienne constituée de Mahieddine Bella-Malissa Nasri défiera celle du Cameroun, composée de Ndoa Mari Edouard et Mewouo Annissa Solail. L'Algérie qui participe avec deux équipes (messieurs et dames), huit pongistes dans chaque sexe, prendra part aussi aux épreuves individuel, double et double mixte.

Pour rappel, ces Championnats d'Afrique d'Addis-Abeba sont qualificatifs aux Mondiaux-2025 au Qatar.

R. S.

FOOTBALL:

Décès de l'ancien arbitre international Belaid Lacarne

L'ancien arbitre international Belaid Lacarne est décédé, mardi, à l'âge de 84 ans, a-t-on appris auprès de ses proches.

Considéré comme une « icône » de l'arbitrage algérien, Belaid Lacarne a officié en coupe du monde de 1982 et aux jeux olympique de 1980, ainsi que dans quelques phases finales de la coupe d'Afrique des nations. Au niveau local, il a dirigé plusieurs finales de coupe d'Algérie.

Après une carrière bien remplie, il a exercé dans les commissions d'arbitrage de la fédération algérienne de football (FAF), celles de la Confédération africaine (CAF) et la Fédération internationale (FIFA). Il avait également présidé la FAF en 1988.

Avant d'être arbitre, Belaid Lacarne était joueur de football de L'USM Bel-Abbès, club phare de sa ville natale, qui évolue actuellement en championnat inter-régions (Gr. Ouest). Le défunt sera inhumé ce jour après la prière d'El-Asr au niveau du cimetière de Sidi Bel-Abbès, indique-t-on de même source.

R.N.

CANAP 81



20h25

TMC

Avec l'aide de son équipe, Etienne Carbonnier décrypte l'année 1981 : l'apparition du hip-hop et du Minitel, mais aussi l'élection de François Mitterrand.

SAUVAGE : CANICULE 2



20h10

CANAL+

Jill Bailey, ses employées Lauren, Brianna et sa soeur Bethany sortent paniquées d'une forêt en plein coeur d'un parc national australien. Les femmes, qui effectuaient une randonnée organisée par l'entreprise de Jill, n'ont plus de nouvelles depuis plusieurs heures de leur collègue Alice Russell, qui participait elle aussi à ce stage d'intégration. Alors que la police locale est placée sur l'affaire, Aaron Falk, policier fédéral, reçoit un message téléphonique énigmatique d'Alice, rapidement interrompu. Falk, qui tentait d'inciter Alice de témoigner dans une affaire de détournements de fonds, se rend aussitôt sur les lieux avec sa collègue Carmen Cooper.

NIGHTSLEEPER



20h10

TF1

Prenant conscience que quelqu'un à bord pourrait travailler avec les pirates informatiques, Joe porte son attention sur ses compagnons de voyage, tandis qu'Abby surprend ses collègues. Joe ne doit faire confiance à personne et rester sur ses gardes. Les Etats-Unis pensent qu'un groupuscule terroriste se trouvant à Téhéran pourrait être les auteurs de l'attaque du réseau ferroviaire. Les passagers du train accusent le coup de l'explosion. Certains restent méfiant quant aux intentions de Joe. Abby demande une recherche fouillée sur l'emploi du temps des passagers avant leur embarquement dans le train.

DES RACINES ET DES AILES



20h10

3

Faire revivre le passé : c'est l'enjeu de beaucoup de jeunes périgourdins passionnés de patrimoine, dont le maître mot est l'innovation, dans un contexte de forte concurrence touristique. La trentenaire Aude de Commarque propose la visite d'une forteresse du 12e et de ses environs en Montgolfière. Les visiteurs surplomberont les plateaux et falaises environnantes où s'est encastré un fascinant habitat troglodyte. «Aucune blessure contemporaine», assure la châtelaine. Dans le pays des 1000 châteaux, une architecte du patrimoine restaure les peintures du 17e d'un cabinet mythologique (château de Puymartin).



LA SELECTION DE MIDI LIBRE

HABEMUS PAPAM



19h55

arte

Alors qu'il vient d'être élu pape, monseigneur Melleville, en proie à une irrépressible crise d'angoisse, se retire sans saluer les fidèles de la place Saint-Pierre. Un célèbre psychanalyste est appelé à la rescousse...

LA GRANDE LIBRAIRIE



20h05

5

Augustin Trapenard reçoit Mazarine M. Pinget, pour "Il quai Branly" ; Thibault de Montaigu, pour "Coeur" ; Riad Sattouf, pour "Moi, Fadi le frère volé" ; Anne-Dauphine Julliand, pour "Ajouter de la vie aux jours" ; Charlotte des Georges pour "Chiens de meute" ; Edouard Louis, pour "L'effondrement".

LE MAILLON FAIBLE



20h10

6

Le comédien Vincent Dedienne, grand fan du "Maillon faible", réalise un petit rêve en présentant une émission spéciale du fameux jeu de culture générale où la moindre erreur est fatale. Autour de lui, des célébrités jouent pour l'association "Women Safe & Children" dont Florence Foresti est la marraine.

CASTLE



20h05

Chérie 25

Lors d'un entretien avec un haut gradé d'une agence gouvernementale, Beckett est amenée à réfléchir sur son avenir professionnel et sa relation avec Castle. Par ailleurs, le corps d'une femme est découvert dans un réservoir d'eau...

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information Libre

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com

Rédactrice en chef :
Kahina Hammoudi
e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 021.66.22.65
Rédaction : Tél-Fax : 021.66.22.65
Publicité : Tél-Fax : 021.66.22.65
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16

Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	05:23
Dohr	12:33
Asr	15:44
Maghreb	18:11
Icha	19:34

CORRUPTION HÉMORRAGIQUE, CHÔMAGE ENDÉMIQUE ET CRISE SOCIALE

LE MAKHZEN DÉSEMPARÉ

Le régime du Makhzen est embourbé dans des problèmes aux multiples facettes: corruption hémorragique, crise sociale, crise énergétique, crise de l'eau, chômage endémique, ainsi qu'un système de retraite au bord de la faillite, alors que le gouvernement d'Akhannouch peine à trouver des solutions concrètes pour restaurer la confiance des citoyens, relève un organisme marocain.

Alors que la rentrée politique s'amorce au Maroc, l'Observatoire du travail gouvernemental (Otrago) publie une Policy Paper qui analyse les principaux problèmes auxquels fait face l'exécutif dirigé par Aziz Akhannouch, à savoir la corruption, la crise sociale, la crise énergétique et de l'eau, le chômage, ainsi que le système de retraites «menacé de faillite».

Parmi les préoccupations majeures soulevées par l'Otrago, figure le secteur de l'eau, à propos duquel le document souligne que la crise s'aggrave en raison des changements climatiques et de la rareté des ressources hydriques. Selon les prévisions figurant dans le texte, la demande en eau au Maroc pourrait augmenter de 30% d'ici 2030, imposant une pression supplémentaire sur les ressources disponibles.

De plus, le Makhzen est toujours confronté à un chômage galopant. L'Otrago estime dans ce contexte que l'emploi reste un point noir. Le taux de chômage national a dépassé les 13,7%, révélant une incapacité à créer suffisamment d'opportunités pour les jeunes, note le rapport qui souligne également l'augmentation



inquiétante des NEET (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni en éducation), un problème qui touche plus d'un million et demi de jeunes au Maroc.

La diminution des emplois dans le secteur rural, due à la sécheresse et aux crises économiques successives, aggrave la situation. Plus de 160 000 postes ont été perdus dans l'agriculture et ce chiffre pourrait augmenter sans des mesures gouvernementales concrètes, rappelle le document. Quant à la corruption, l'Otrago qualifie ce fléau de véritable «ogre affamé», coûtant annuellement plus de 50 milliards de dirhams (MMDH) aux caisses de l'Etat. Cette situation nuit non seulement à l'é-

conomie, mais érode également la confiance des citoyens dans les institutions publiques. Le Maroc a reculé de la 73e à la 97e place dans l'Indice de Perception de la Corruption en seulement cinq ans. Malgré la mise en place de la stratégie nationale de lutte contre la corruption, l'implication des institutions reste faible, et les résultats, limités. Le rapport de l'Instance nationale de la prévention et de la lutte contre la corruption pour 2023 souligne en effet l'absence d'engagement effectif des acteurs concernés, aggravant la propagation du phénomène.

Par ailleurs, la réforme des retraites est un chantier épineux pour l'Etat. Selon

l'Otrago, le système de pensions civiles est menacé de faillite d'ici 2028, nécessitant une intervention rapide.

Les propositions du gouvernement -augmentation des cotisations, relèvement de l'âge de la retraite, réduction des pensions- sont jugées insuffisantes par les syndicats. Ces derniers estiment que les travailleurs porteront l'essentiel du fardeau, sans garanties sur l'amélioration des prestations, soutient le document.

Vient s'ajouter à tout cela un mécontentement social, alimenté par l'augmentation des prix et l'inflation, ce qui représente une menace grandissante pour la stabilité du pays, selon le document qui qualifie la situation au Maroc d'«alarmante».

La montée des revendications pour des hausses de salaires et une amélioration des conditions de vie met le gouvernement sous une pression constante, estime l'Observatoire, qui souligne que le pouvoir d'achat des citoyens, déjà affaibli par la flambée des prix des denrées alimentaires et de l'énergie, est gravement menacé.

MOSTAGANEM

MISE EN ÉCHEC D'UNE TENTATIVE DE TRAFIC DE PSYCHOTROPES

Les services de la Gendarmerie nationale de Mostaganem ont réussi à saisir 100 000 comprimés psychotropes de type «ecstasy», d'une valeur totale estimée à environ 20 milliards de centimes. Dans un communiqué, la Gendarmerie nationale a indiqué que dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée transfrontalière, en particulier les bandes criminelles qui se livrent au trafic de drogues et de substances psycho actives, en organisant des voyages clandestins en mer, et en exploitant des informations précises reçues par le groupement régional de gendarmerie de Mostaganem concernant l'utilisation de cette bande criminelle de la tranquillité de la mer pour tenter de faire passer une quantité importante de substances psychoactives par l'une des plages de la commune de Ben Abdelmalek Ramdane, dans la wilaya de Mostaganem. La même source précise : «Tous les points de surveillance et de contrôle relevant de la Gendarmerie nationale ont été quadrillés». En coordination avec le groupement régional des Garde-côtes, un plan rigoureux a été établi en utilisant des techniques de suivi, de surveillance et de contrôle. Cela a permis aux agents de la section de recherche et d'investigation de



la Gendarmerie nationale de Mostaganem, soutenus par les brigades de sécurité et d'intervention de la Gendarmerie nationale de Sidi Ali et de Ben Abdelmalek Ramdane, de déjouer ce plan criminel visant à inonder la wilaya de Mostaganem et les wilayas voisines de comprimés stupéfiants. Cette opération a abouti à la saisie, outre la grande quantité de psychotrope, d'une somme d'argent d'une valeur totale estimée à environ 20 milliards de centimes, ainsi qu'un bateau pneumatique, un moteur de marque Suzuki de 150 chevaux, huit jerricans de

30 litres de carburant, ainsi que des téléphones portables.

Trois personnes soupçonnées ont été arrêtées.

Les personnes arrêtées seront présentées aux autorités judiciaires compétentes dès la fin de l'enquête, pour des accusations de trafic illicite de substances stupéfiantes et de substances psychoactives (ecstasy) au sein d'un groupe criminel organisé transfrontalier, ainsi que pour des délits de contrebande menaçant la santé publique.

PROJET DE LOI PORTANT CODE DE PROCÉDURE PÉNALE

La Commission de l'APN entame l'examen des dispositions

La commission des affaires juridiques, administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN), a entamé hier l'examen des dispositions du projet de loi portant code de procédure pénale, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement.

«La commission a entamé, sous la présidence de M. Hicham Sifer, l'examen des dispositions de ce projet, et ce, en présence de cadres du ministère de la Justice», a précisé la même source.

Par ailleurs, la commission a adopté, lors de cette réunion, un rapport relatif à la validation de la qualité d'un nouveau membre de l'APN, a ajouté le communiqué.